



SOMMAIRE

	Pages
Déclaration du Président	1
Point 83 de l'ordre du jour :	
Régime des traitements des Nations Unies : rapport du Comité spécial pour la révision du régime des traitements des Nations Unies	
Rapport de la Cinquième Commission	1
Point 73 de l'ordre du jour :	
Projet de budget pour l'exercice 1973	
Rapport de la Cinquième Commission	1
Nominations en instance	24
Fin des travaux de la vingt-septième session	25
Point 2 de l'ordre du jour :	
Minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation .	31
Clôture de la session	31

Président : M. Stanisław TREPCZYŃSKI (Pologne).

Déclaration du Président

1. Le **PRESIDENT** : Je viens d'être informé que le retour des astronautes d'Apollo 17 s'est effectué sans encombre et que leur véhicule a maintenant amerri. Je voudrais exprimer en cette occasion un sentiment de satisfaction et d'admiration qui, j'en suis sûr, est partagé par tous ceux ici présents, et transmettre, par l'intermédiaire de la délégation des Etats-Unis, nos félicitations les plus chaleureuses à MM. Cernan, Schmitt et Evans, aux savants et aux techniciens ainsi qu'à tous ceux dont les efforts ont contribué au succès de cette entreprise.

POINT 83 DE L'ORDRE DU JOUR

Régime des traitements des Nations Unies : rapport du Comité spécial pour la révision du régime des traitements des Nations Unies

RAPPORT DE LA CINQUIÈME COMMISSION
(A/8979)

POINT 73 DE L'ORDRE DU JOUR

Projet de budget pour l'exercice 1973

RAPPORT DE LA CINQUIÈME COMMISSION
(A/8985 et Add.1)

2. M. PASHKEVITCH (République socialiste soviétique de Biélorussie) [*Rapporteur de la Cinquième Commission*]

(traduit du russe) : J'ai l'honneur de présenter à l'Assemblée générale les rapports de la Cinquième Commission sur les points 83 et 73 de l'ordre du jour.

3. Le rapport de la Cinquième Commission sur le point 83 de l'ordre du jour figure dans le document A/8979. Au paragraphe 40 de ce document, la Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter un projet de résolution que la Commission a elle-même adopté par 64 voix contre zéro, avec 11 abstentions.

4. Le second rapport que je présente a trait au point 73 de l'ordre du jour. Ce rapport figure dans les documents A/8985 et Add.1.

5. Dans les paragraphes pertinents de ce document assez long, la Cinquième Commission soumet à l'Assemblée générale, pour approbation, divers projets de résolution et décisions. Afin d'économiser le temps précieux de l'Assemblée, je n'énumérerai pas ces projets de résolution et décisions assez nombreux en comptant sur vous, Monsieur le Président, pour présenter ces recommandations à l'Assemblée générale pour approbation en temps voulu, dans l'ordre nécessaire et avec la précision qui vous est coutumière.

6. Le **PRESIDENT** : Nous allons d'abord examiner le rapport de la Cinquième Commission sur le point 83 de l'ordre du jour [A/8979].

Conformément à l'article 68 du règlement intérieur, il est décidé de ne pas discuter le rapport de la Cinquième Commission sur le point 83 de l'ordre du jour.

7. Le **PRESIDENT** : Nous allons maintenant voter sur le projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 40 du document A/8979.

Par 110 voix contre zéro, avec 9 abstentions, le projet de résolution est adopté [résolution 3042 (XXVII)].

8. Le **PRESIDENT** : Puis-je demander aux membres de l'Assemblée de bien vouloir se reporter au rapport de la Cinquième Commission sur le point 73 de l'ordre du jour [A/8985 et Add.1]? A ce propos, un amendement a été présenté dans le document A/L.697 et Add.1. Je donne maintenant la parole au représentant de l'Australie qui désire présenter un amendement.

9. M. BUTLER (Australie) [*interprétation de l'anglais*] : Au cours de la présente session la Cinquième Commission était saisie d'un ordre du jour très détaillé. Tout au long de nos travaux, nous avons été aidés par les documents très soigneusement préparés par le Secrétariat. Le rapport du Secrétaire général et la recommandation du Comité consul-

tatif pour les questions administratives et budgétaires [CCQAB] concernant les installations au Siège des Nations Unies ont été un exemple de cette documentation très minutieusement préparée. Ces documents nous ont permis de faire porter toute notre attention sur la pression extrême qui existe aujourd'hui en ce qui concerne les locaux du Secrétariat de New York. Nous le savons tous nous-mêmes, à la suite de nos contacts personnels avec le Secrétariat. En outre, le Secrétariat est aujourd'hui dispersé en cinq endroits différents à New York, en plus, naturellement, du bâtiment du Siège proprement dit. Cela signifie que quelque 1 300 membres du personnel travaillent en dehors du bâtiment de l'ONU. Dans le bâtiment même de l'ONU, quelque 300 fonctionnaires travaillent dans des conditions d'encombrement considérable. Il est certain que ces conditions de travail ne sont pas favorables à une plus grande efficacité.

10. A la fin du débat sur le point 73, la Commission a décidé d'inscrire dans son rapport un paragraphe. Ce paragraphe, le paragraphe 33 du document A/8985/Add.1 qui nous est soumis, prend la forme d'une recommandation en vue d'une décision sur les locaux du Siège des Nations Unies. Ce paragraphe contient deux éléments essentiels. Le premier de ces éléments, c'est une tendance à essayer de faire renvoyer la décision sur la recommandation du Secrétaire général, bien que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ait recommandé que nous acceptions sa recommandation. A cet égard, le Comité consultatif a dit :

“... que le Secrétaire général soit autorisé à négocier un accord de location avec la Corporation, sans engagement d'achat, étant entendu qu'il ferait rapport à l'Assemblée, à sa vingt-huitième session, sur la possibilité pour l'Organisation de s'assurer éventuellement des droits de propriété par une option d'achat ou par d'autres moyens.” [A/8708/Add.17, par. 23.]

La deuxième partie se rapportait à une demande adressée au Secrétaire général en vue d'une étude de la situation en matière de locaux. L'aboutissement essentiel de cette étude serait un rapport sur l'éventualité d'un transfert de certains services du Secrétariat dans des Etats Membres en voie de développement. C'est cette partie du paragraphe que vise l'amendement présenté dans le document A/L.697 et Add.1.

11. La délégation australienne a l'honneur de présenter cet amendement au nom des délégations du Canada, du Danemark, de la République Dominicaine, du Libéria, des Pays-Bas, de la Nouvelle-Zélande, de la Norvège et de la Suède. De plus, j'ai été chargé de dire que les délégations de la Finlande, de l'Islande et de l'Irlande désirent se porter auteurs de ce projet d'amendement.

12. Nous tenons à ce qu'il n'y ait aucun doute quant au fait que notre amendement ne cherche pas à modifier la demande adressée au Secrétaire général pour qu'il fasse faire une étude des possibilités d'installer certaines parties du Secrétariat dans des Etats Membres en voie de développement. Pour nous, ce souci est assurément important et nous attendons avec un vif intérêt le rapport du Secrétaire général qui sera présenté à la vingt-huitième session de l'Assemblée générale. L'objectif de notre amendement est

de chercher à fournir au Secrétaire général l'approbation de l'Assemblée générale en ce qui concerne les arrangements qu'il compte prendre avec la United Nations Development Corporation pour ce qui est des locaux à New York. Cette proposition du Secrétaire général a reçu l'approbation du Comité consultatif.

13. La proposition est simple. Elle ne prévoit pas d'augmentation. Elle tend avant tout à réunir les différentes unités du Secrétariat à New York de manière à assurer la meilleure efficacité possible. La proposition concernant la United Nations Development Corporation comporte quatre caractéristiques essentielles. Aux yeux des auteurs, ces quatre caractéristiques prises ensemble constituent des raisons impérieuses d'appuyer la proposition du Secrétaire général. J'en parlerai brièvement.

14. La première caractéristique est constituée par les frais des locaux ou, en d'autres termes, par le loyer. Le loyer que le Secrétariat des Nations Unies devrait verser à la United Nations Development Corporation serait en fait inférieur au loyer moyen actuellement versé. Mais, et c'est plus important encore, ce loyer ne subira pas de changement. Les arrangements contenus dans le rapport que nous a soumis le Secrétaire général [A/C.5/1458 et Corr.2 et Add.1] précisent bien clairement que le loyer arrêté avec la United Nations Development Corporation conservera un caractère constant tout au long de la période sur laquelle portera l'accord.

15. Ensuite, intervient la question des besoins en locaux des Nations Unies. Les Nations Unies ont des besoins très particuliers — je songe notamment aux salles de conférences et de réunions. En outre, il faut beaucoup de locaux pour permettre d'entreposer les documents. Et puis, bien sûr, il faut la structure nécessaire pour les besoins et les activités quotidiennes. Ces besoins spéciaux — on pourrait peut-être même dire particuliers — pourraient être communiqués par avance à la United Nations Development Corporation par les Nations Unies, en fonction desquels la Corporation pourrait créer pour les Nations Unies les installations et les locaux qui conviendraient à nos objectifs et qui constitueraient une amélioration par rapport aux conditions de travail existant actuellement au Siège.

16. En troisième lieu, il y a les économies que l'on ferait en rassemblant les locaux. Le Secrétaire général nous a fait savoir qu'une économie de l'ordre de 125 000 ou de 150 000 dollars par an pourrait être réalisée si les unités du Secrétariat étaient situées dans le bâtiment que se propose de construire la United Nations Development Corporation de l'autre côté de la Première Avenue. En plus des avantages financiers dont j'ai parlé, nous savons tous que la facilité des communications dans les activités du Secrétariat des Nations Unies, qui se compose de fonctionnaires provenant de tous les Etats Membres, sont de la plus grande importance. L'aptitude des fonctionnaires à se retrouver facilement, à traverser la rue pour se rendre d'un bureau à l'autre, à réduire leur nombre d'appels téléphoniques, de l'avis des auteurs, contribuerait à la tâche et à l'efficacité de notre organisation.

17. Enfin, il y a la question des options futures. A bien des égards, la proposition qui nous est faite par la United

Nations Development Corporation est exceptionnelle. L'Organisation des Nations Unies serait libre de contracter un bail pour un minimum de cinq ans mais pour la période qu'elle désirerait. Autrement dit, notre liberté d'action, notre possibilité de prendre à l'avenir d'autres décisions si nous le désirons ne serait pas entravée. Ensuite, il nous serait loisible de conclure un accord pour un achat éventuel, si nous le désirions, et, dans ce cas, il serait tenu compte, dans la conclusion des conditions d'achat, du loyer déjà payé à la Development Corporation.

18. Voilà les quatre raisons pour lesquelles les auteurs estiment que le paragraphe 33 devrait être amendé comme nous l'avons suggéré dans notre texte. Nous croyons que le Secrétaire général devrait avoir toute latitude de poursuivre ses consultations avec la United Nations Development Corporation et nous pensons que les quatre raisons que j'ai indiquées, prises ensemble, constituent, comme je l'ai dit, une raison impérieuse de donner ce pouvoir au Secrétaire général.

19. Au cours de l'examen de cette proposition, on a suggéré parfois que nous n'avons peut-être pas à agir maintenant. J'affirme, très respectueusement, que ce n'est pas le cas. La United Nations Development Corporation doit commencer à prendre ses dispositions financières dans les mois à venir. Nous ne pouvons pas nous attendre que la Société agisse différemment, parce qu'elle doit mettre en train ses travaux de construction. En conséquence, si nous voulons confier à une société le soin de répondre à nos besoins en matière d'espace, si nous voulons bénéficier de l'offre extrêmement favorable que cela représente pour nous, pour grouper notre personnel à New York, nous devons prendre dès maintenant la décision d'autoriser le Secrétaire général à mener ces négociations avec la United Nations Development Corporation.

20. De l'avis des auteurs, cette proposition ne porte aucunement préjudice à la deuxième partie du paragraphe actuel du rapport de notre Commission. Il s'agit de la partie qui mentionne la demande de la part du Secrétaire général d'étudier des locaux futurs éventuels, en tenant particulièrement compte des pays Membres en voie de développement et, aux yeux des auteurs, cette partie du paragraphe doit rester intacte. Il n'y a pas de lien précis entre la proposition de la United Nations Development Corporation et la dernière partie du paragraphe.

21. Les auteurs espèrent que la proposition qu'ils ont faite sera vue sous ce jour et qu'elle ne provoquera pas un débat particulier. Cette proposition est simple et conforme à la recommandation du Comité consultatif et nous croyons qu'une décision positive à cet égard permettrait aux Nations Unies de rassembler les bureaux du Secrétariat à New York, contribuant ainsi de façon très nette à l'efficacité pratique de l'Organisation.

22. M. ALARCÓN (Cuba) [*interprétation de l'espagnol*] : Ce matin, en lisant le journal, nous avons vu qu'on y faisait allusion à un amendement présenté par un groupe de délégations à propos du point 73 de l'ordre du jour intitulé "Projet de budget pour l'exercice 1973". Nous avons posé des questions au bureau des documents de l'Assemblée et l'on nous a répondu que les délégations ne pouvaient pas

encore disposer de ce document. Cet après-midi, nous avons eu connaissance du texte contenu dans le document A/L.697, qui vient d'être présenté par le représentant de l'Australie. Il s'agit d'un document qui, selon ses auteurs, est un amendement aux recommandations de la Cinquième Commission contenues au paragraphe 33 de la deuxième partie de son rapport [A/8985].

23. Je dois dire, d'emblée, que j'éprouve de sérieux doutes. Je me demande si à 16 h 30, à la dernière séance de l'Assemblée générale de cette session, après avoir pris la décision de terminer nos travaux aujourd'hui, nous devrions ouvrir un nouveau débat sur la question des locaux du Siège. En effet, après une rapide lecture du paragraphe 33 du document qui contient le projet de décision recommandé par la Cinquième Commission et du prétendu amendement présenté par la délégation australienne, on peut se rendre compte qu'il ne s'agit nullement d'un amendement. Il s'agit plutôt d'une proposition portant sur le fond, par laquelle on demanderait à l'Assemblée générale de prendre une décision qui réduirait à néant la décision prise par la Cinquième Commission à la suite de plusieurs jours de discussion sur la question des locaux.

24. Cela nous préoccupe beaucoup, car les auteurs de ce prétendu amendement n'ont pas demandé la prolongation de cette session. Ce serait la seule façon raisonnable de permettre à cette assemblée, à ce stade, d'aboutir à une solution car, en effet, il s'agit d'un problème difficile ayant des conséquences financières et cette organisation, qui rassemble des Etats souverains, a pour le moins droit à la même considération qu'une entreprise ou un groupe d'architectes de la ville de New York.

25. De toute évidence, le prétendu amendement qui figure au document A/L.697 n'aurait pas l'effet que prétend le représentant de l'Australie, à savoir donner suite aux décisions de la Cinquième Commission. La décision de la Cinquième Commission ne pouvait être plus simple ni plus pratique, par rapport au prétendu amendement australien, et compte tenu de l'étape avancée des travaux de notre assemblée, étant donné que cette commission, à juste titre, a recommandé que l'Assemblée renvoie à la prochaine session l'examen de la question intitulée "Locaux à usage de bureaux au Siège", afin de permettre au Secrétaire général de présenter un rapport complet sur les diverses propositions faites par les Etats Membres, y compris les pays en voie de développement, pour recevoir des bureaux du Secrétariat dans leurs villes.

26. Nous ne voyons pas quelle raison valable on pourrait invoquer à 16 h 30, à la dernière séance de cette session de l'Assemblée générale, pour demander à cette assemblée de prendre une décision de fond maintenant — c'est ce que demande le prétendu amendement australien — alors que la décision de la majorité des membres de la Cinquième Commission, après plusieurs jours de débat, consistait tout simplement à renvoyer à l'année prochaine l'examen de cette question.

27. Si l'Assemblée devait approuver, comme le dit l'amendement australien, les suggestions et recommandations du Comité consultatif, nous aurions le droit de rouvrir le débat qui a déjà eu lieu en Cinquième Commission et dont le

résultat a été le paragraphe 33 de la deuxième partie du rapport. Nous pourrions discuter plusieurs points qui se trouvent dans les documents présentés par le Secrétaire général et par le Comité consultatif lui-même, qui constituent ou pourraient constituer un sujet de préoccupation pour certaines délégations et à l'égard desquels, étant donné les doutes que nous éprouvions, on a pris la décision la plus sage et la plus pratique, non pas de condamner, d'annuler ou d'interrompre les négociations ou les démarches réalisées jusqu'à présent, mais simplement de renvoyer toute décision de fond à l'année prochaine et de permettre à l'Assemblée générale d'être en mesure d'examiner, l'année prochaine, le problème des locaux avec plus de précision puisqu'elle disposera à ce moment-là de renseignements qu'elle ne possède pas en ce moment.

28. Par ailleurs, alors que la Cinquième Commission présente une recommandation de pure procédure, puisqu'il s'agirait simplement de renvoyer l'examen de la question à la vingt-huitième session, l'amendement soumis par le représentant de l'Australie constitue, par contre, une proposition de décision de fond entraînant des incidences financières pour notre Organisation et qui présuppose une décision qui, en vertu de l'Article 13 de la Charte, devrait recevoir l'approbation des deux tiers au moins des membres de cette assemblée.

29. Nous estimons qu'il n'y a pas de raison valable pour demander à cette assemblée, à ce stade de nos travaux, de s'engager dans un débat sur la question des locaux, surtout si l'on songe qu'avec la même urgence, cette assemblée a été priée, il y a trois ans, d'adopter un plan de construction au Siège [résolution 2618 (XXIV)], et qu'aucun membre n'a encore vu la première brique de ce bâtiment. Pour justifier cette approbation urgente, on a employé les mêmes arguments que ceux qui ont été présentés cet après-midi par le représentant de l'Australie.

30. D'autre part, l'Assemblée générale, par diverses résolutions qui ont été adoptées par l'immense majorité de ses membres, a demandé des renseignements plus complets sur les différentes propositions et sur les possibilités de réinstaller les bureaux du Secrétariat dans diverses villes et, conformément à la proposition de la Cinquième Commission, il s'agirait de mettre l'accent sur les pays en voie de développement. Cette année même, le Secrétaire général a soumis une proposition que la Cinquième Commission a entérinée, qui tendait à transférer la Division des droits de l'homme à Genève. C'est là un exemple concret où, à la suite d'une étude jusqu'à maintenant incomplète, l'on peut dégager des mesures rationnelles permettant à l'Organisation d'utiliser au mieux les possibilités qui s'offrent à elle.

31. Il nous semble que, pour ne pas rouvrir un débat de fond à ce stade de nos travaux sur la question des locaux à usage de bureaux au Siège — discussion qui, comme ceux qui sont ici depuis 1969 le savent, pourrait être longue, complexe, et pourrait mettre en danger la décision déjà prise par l'Assemblée générale de terminer ses travaux aujourd'hui — l'Assemblée devrait suivre la décision bien fondée de la Cinquième Commission, approuver la recommandation figurant au paragraphe 33 de la deuxième partie de son rapport et repousser, de ce fait, l'amendement australien contenu dans le document A/L.697.

32. Dans le cas contraire, nous adopterions une décision prise à la hâte, qui ne correspondrait pas au jugement sain qui a présidé à la conclusion des débats de la Cinquième Commission et qui refléterait certaines lacunes et certaines préoccupations qui figurent dans la proposition même du Comité consultatif. Un des paragraphes de l'amendement australien nous inviterait à approuver ce qui suit :

“Le Comité croit savoir que les consultations nécessaires se poursuivent pour déterminer si des obstacles juridiques pourraient empêcher l'Organisation des Nations Unies d'acquérir des droits de copropriété avant que les obligations soient amorties” [A/8708/Add.17, par. 23].

Ce paragraphe du Comité consultatif est tiré directement du rapport du Secrétaire général [A/C.5/1458/Add.1, par. 2 et 4].

33. Je me demande si, après avoir connu plusieurs expériences de construction à Manhattan, au cours des trois dernières années, après avoir eu à faire face aux difficultés de manque d'espace dont a parlé le représentant de l'Australie, après avoir connu les diverses difficultés juridiques, techniques et financières dans le choix d'une solution, après avoir débattu de cette question pendant de nombreuses années, l'Assemblée doit adopter une telle décision au moment où nous ne sommes pas en mesure de faire une étude approfondie de la question car, pour faire cette étude, il faudrait modifier le calendrier déjà approuvé par la présente assemblée.

34. Pour toutes ces raisons, ma délégation ne croit pas devoir expliquer davantage pourquoi elle appuie la recommandation contenue au paragraphe 33 de la deuxième partie du rapport de la Cinquième Commission ni pourquoi elle s'oppose au prétendu amendement australien. Nous estimons qu'une discussion à cet égard n'est pas appropriée à cette étape de nos travaux. Nous faisons appel aux membres de l'Assemblée générale pour qu'ils rejettent l'amendement australien qui, comme je l'ai dit, n'est pas, en fait, un amendement, mais porte sur le fond de la question. Il consiste à introduire, à la dernière minute, une proposition qui a déjà été repoussée à la Cinquième Commission. Nous demandons donc à l'Assemblée d'approuver la recommandation de la Cinquième Commission, qui n'exclut aucune solution possible pour l'avenir mais qui, bien au contraire, crée les conditions qui permettront à notre organisation de se prononcer le moment venu en pleine souveraineté et en connaissance des faits.

35. M. PRAT GAY (Argentine) [interprétation de l'espagnol] : La délégation de l'Argentine votera en faveur de l'amendement présenté par 12 pays [A/L.697 et Add.1].

36. Nous réaffirmerons ainsi, devant cette assemblée, notre position sur la question, comme nous l'avons exposée le 16 décembre, et lorsque nous avons voté contre le paragraphe 33 du rapport de la Cinquième Commission.

37. Nous sommes convaincus que la solution proposée par le Secrétaire général au paragraphe 1 de son rapport A/C.5/1458/Add.1, avec approbation du Comité consultatif sur les questions administratives et budgétaires [A/8708/Add.17, par. 23], et consistant à négocier un bail avec

option d'achat, afin d'occuper 250 000 pieds carrés (23 226 mètres carrés) d'un édifice qui sera construit en face de notre siège, est la meilleure solution à court terme. Ainsi, pendant la décennie en cours, nous aurons résolu un problème aigu qui affecte le bon fonctionnement du Secrétariat et, partant, de notre organisation.

38. Nous réaffirmons ici ce que nous avons dit à la 1555ème séance de la Cinquième Commission, lorsqu'elle a abordé l'examen de cette question, à savoir que, pour l'Argentine, il s'agit d'une solution à court terme.

39. Pour adopter une solution à long terme — qui impliquerait l'achat d'immeubles ou le transfert de certains bureaux hors de New York — nous aurons besoin de plus de renseignements afin de prendre une décision en connaissance de cause sur une question qui est très importante.

40. C'est pour cela que nous sommes d'accord pour demander au Secrétaire général de nous fournir un rapport complet sur les diverses propositions faites par les Etats Membres au sujet de l'installation de bureaux du Secrétariat dans leurs villes. En agissant ainsi, nous donnerons suite aux résolutions 2618 (XXIV) et 2895 (XXVI) de l'Assemblée générale, que ma délégation a eu l'honneur de parrainer avec d'autres délégations.

41. Compte tenu de ce que je viens de dire, et estimant que la mise en application de toute décision importante en la matière demandera sans aucun doute plusieurs années, nous pourrions, à la vingt-huitième session, adopter des mesures à long terme, après avoir examiné soigneusement l'avantage que pourrait présenter une décentralisation, sur le plan géographique, des diverses tâches des Nations Unies. Nous songeons notamment à la création de centres d'action — sur le plan international — qui seraient établis dans les pays en voie de développement. L'Assemblée pourra alors, rapidement, comme le demande le Secrétaire général au paragraphe 66 de son rapport [A/C.5/1458], indiquer "clairement ses préférences en ce qui concerne la solution à long terme du problème des locaux".

42. A notre avis, en autorisant le Secrétaire général à contracter un bail, comme il est proposé, nous adoptons une solution valable à court terme, c'est-à-dire pour les années 70. Pour ce qui est d'une solution à long terme, à savoir d'une solution portant sur la prochaine décennie, nous estimons qu'il est absolument indispensable de disposer des rapports que nous demandons au Secrétaire général et qui contiendront les offres que pourraient faire les divers Etats Membres.

43. M. MAJOLI (Italie) [*interprétation de l'anglais*] : Nous avons voté à la Cinquième Commission, en faveur de la recommandation du Comité consultatif, contenue dans les paragraphes 23 et 24 du rapport [A/8708/Add.17] et nous voterons maintenant l'amendement A/L.697 et Add.1 que vient d'introduire le représentant de l'Australie. Nous avons agi ainsi — et nous le faisons encore — par souci de bonne administration, d'économie et d'efficacité de notre organisation. Nous nous demandons si, peut-être, la question qui est en cause a été expliquée avec une clarté suffisante.

44. En fait, il ne s'agit pas de la construction d'un nouveau bâtiment des Nations Unies. Il ne s'agit pas non plus d'un agrandissement du Siège. Le bâtiment de l'autre côté de la Première Avenue sera construit en tout état de cause, quelle que soit notre décision. Je le répète : il ne s'agit pas d'une expansion, d'une entreprise nouvelle, de l'augmentation des bureaux du Secrétariat; il s'agit purement et simplement de rationaliser la situation qui existe à New York en louant des locaux qui permettront d'accueillir, sous un même toit et à proximité du bâtiment principal des Nations Unies, les huit bureaux et entrepôts des Nations Unies qui sont actuellement dispersés à travers la ville, et de le faire pour le prix que nous payons maintenant en loyers et services. La possibilité d'un achat futur n'est qu'une option, une prime qui n'engage aucunement les Nations Unies. Pour ce qui est du loyer, il n'y aurait pas d'augmentation de dépense; au contraire, on aura la garantie qu'il n'y aura pas d'augmentation de loyer pendant de nombreuses années. En d'autres termes, un bail à long terme nous assurera un loyer insensible aux pressions du marché, qui restera fixé au niveau prévu à l'origine, évitant le risque d'augmentations qui se produiraient vraisemblablement en raison des clauses de majoration des loyers commerciaux des différents locaux qu'occupent actuellement les bureaux des Nations Unies.

45. Mais, avant tout, il y aura le grand avantage d'un meilleur rendement de ces bureaux, évitant une gestion peu économique et inefficace, ainsi que tous les risques, les gaspillages, les pertes de temps, causés par la dispersion actuelle, avec les besoins et les dépenses qui en résultent du point de vue de la sécurité, des messagers, des communications, etc.

46. Nous ne sommes pas menacés de dépenses plus grandes; au contraire, les Nations Unies pourront éliminer des inefficacités coûteuses et réaliser des économies du point de vue des services généraux, de l'essence, des notes de téléphone, etc. La dispersion actuelle d'un grand nombre de fonctionnaires dans des locaux loués est peu économique et nuit au bon fonctionnement du Secrétariat.

47. Dans ces conditions, pourquoi remettre une décision qui est des plus raisonnables et est conforme au bon sens, à la bonne administration, à l'économie et à l'efficacité ?

48. En n'agissant pas, nous laisserions sans doute passer une bonne occasion de réunir en un seul bâtiment de bonne qualité et très commode les bureaux actuellement situés en dehors du bâtiment du Secrétariat et nous devrions nous attendre à des dépenses plus grandes dans les prochaines années en raison de la majoration des loyers et de celle des prix des services généraux.

49. En votant pour l'amendement présenté par l'Australie, nous donnerons au Secrétaire général l'autorisation voulue pour faire cesser la prolifération d'annexes du Siège en les soumettant à contrôle dans un seul local situé à proximité de celui-ci.

50. M. SEMICHI (Algérie) : A ce dernier stade des travaux de la vingt-septième session de l'Assemblée générale des Nations Unies et au moment où nous abordons

l'examen final du projet de budget pour 1973, l'amendement présenté par l'Australie au nom d'un certain nombre de pays mérite d'être analysé dans le contexte qui a prévalu à son élaboration en dernière minute. En effet, la Cinquième Commission a abordé l'étude de la question "Locaux à usage de bureaux au Siège" bien tard dans le calendrier de ses travaux et la discussion de ce chapitre très important a donc été rendue difficile pour des raisons strictement matérielles.

51. Comme le temps dont disposait la Cinquième Commission ne suffisait pas à l'ensemble des délégations pour exprimer valablement leurs positions respectives sur la question, la délégation cubaine lui a proposé, à sa 1555^{ème} séance, d'inclure dans son rapport un paragraphe qui avait le mérite de reconnaître l'importance de la question et de préconiser le report de la décision sur le fond à la vingt-huitième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. D'ici là, les délégations auront eu le temps de recevoir et d'étudier les rapports complets sur les différentes propositions émanant des Etats Membres, y compris des pays en voie de développement, en ce qui concerne l'installation de bureaux du Secrétariat dans leurs villes. Cette initiative avait également le mérite de tenir compte des difficultés que rencontrait le Secrétariat dans son activité courante, tout en laissant un temps de réflexion aux Etats Membres avant de prendre une décision définitive sur l'acquisition par l'Organisation des Nations Unies de nouveaux locaux situés en face de son siège actuel. La teneur de la proposition cubaine figure au paragraphe 33 du document A/8985/Add.1.

52. La délégation algérienne prend la parole à ce stade ultime du débat général parce qu'il lui semble que le projet d'amendement fait table rase du vote intervenu en Cinquième Commission à la 1556^{ème} séance et replace le problème dans son contexte initial, c'est-à-dire à la phase qui a précédé le débat en commission au moment où nous étions saisis des pièces pertinentes par le Secrétaire général [A/C.5/1458 et Corr.2 et Add.1] et des observations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires en la matière [A/8707/Add.17]. Aucune référence n'est faite aux recommandations de la Cinquième Commission ni au fait que, à sa 1556^{ème} séance, elle a, par 35 voix contre 32, avec 14 abstentions, approuvé l'inclusion dans son rapport du paragraphe proposé par la délégation cubaine. La délégation algérienne ne comprend pas pourquoi on essaie de faire abstraction d'une décision sage intervenue au niveau d'une commission quand bien même cette décision a été considérée, à tort précisons-le tout de suite, comme inopportune par quelques délégations minoritaires lors du vote.

53. Le problème dont il s'agit ici doit être analysé enfin en fonction du principe de l'universalité des Nations Unies. Faut-il ou non concentrer l'ensemble du Secrétariat des Nations Unies en un seul pays, une seule ville ? Faut-il ou non autoriser le Secrétaire général à passer dès à présent un contrat avec la United Nations Development Corporation alors que cette décision qui porte sur plus de 10 millions de dollars peut, sans porter préjudice à l'activité du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, attendre encore une année ?

54. Le problème est à ce niveau et les délégations auront à se prononcer pour ou contre le principe de décentralisation des bureaux du Secrétariat.

55. La délégation algérienne, qui comprend les difficultés de locaux dont souffre le Secrétariat, se refuse toutefois à se voir acculée, à la dernière heure de cette vingt-septième session, à prendre des décisions hâtives qui peuvent s'avérer désavantageuses pour l'ONU elle-même.

56. La délégation algérienne votera donc contre le projet d'amendement australien non seulement parce qu'il n'éclaire pas suffisamment l'Assemblée générale sur la principale préoccupation des délégations, à savoir l'importance de la question et le laps de temps relativement court qui nous est imparti pour trancher valablement la question, mais encore parce qu'il tend à induire en erreur l'Assemblée générale sur les raisons qui ont prévalu lors de l'adoption de la résolution cubaine.

57. M. SAFRONTCHUK (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*traduit du russe*] : La délégation soviétique voudrait faire connaître brièvement les raisons pour lesquelles elle ne pourra appuyer l'amendement soumis à la présente séance aux recommandations de la Cinquième Commission concernant les locaux à usage de bureaux au Siège de l'ONU. Ce problème a été examiné en détail à la Cinquième Commission et il a été démontré de manière parfaitement convaincante qu'à la session actuelle il est prématuré d'adopter une décision à long terme quelconque concernant la location et plus encore l'acquisition de nouveaux locaux dans la ville de New York. C'est pourquoi la délégation soviétique, comme les délégations de la majorité des pays, a appuyé la proposition de Cuba tendant à reporter la discussion de cette question fort importante à la vingt-huitième session de l'Assemblée générale.

58. En effet, il serait très précipité de souscrire aux recommandations du Comité consultatif contenues dans les paragraphes 23 et 24 du document A/8708/Add.17 qui tendent à autoriser le Secrétaire général à négocier un accord de location de nouveaux bureaux avec la société appelée United Nations Development Corporation.

59. De l'avis de la délégation soviétique, un tel accord lierait l'Organisation des Nations Unies pour de nombreuses années à l'avance, en l'obligeant à verser des loyers et même, le cas échéant, à acheter des locaux à New York, et entraînerait des dépenses de plus de 40 millions de dollars. Cependant, comme les débats à la Cinquième Commission l'ont clairement montré, on est loin d'avoir étudié à fond les possibilités d'utiliser de manière plus complète et plus efficace les nouveaux locaux de Genève pour lesquels on a déjà dépensé plus de 35 millions de dollars, de même que les nouveaux locaux dans d'autres villes. Il est révélateur que ce soit justement la délégation des Etats-Unis d'Amérique qui ait insisté à la Cinquième Commission sur la conclusion d'accords avec la United Nations Development Corporation et ce après avoir fait adopter par l'Organisation des Nations Unies une décision tendant à réduire sa contribution de 13 millions de dollars. On nous propose maintenant de nous lier par une décision qui entraînerait de nouvelles dépenses considérables pour des loyers et des achats de locaux à New York — à l'avantage d'une société

privée. Bien entendu, nous ne saurions y souscrire et encore moins faire preuve d'une hâte excessive dans l'adoption d'une décision à cet égard. De plus, la question ne présente aucun caractère d'urgence. Les documents soumis par le Secrétaire général et le Comité consultatif montrent que l'offre de la United Nations Development Corporation ne pourrait en fait être mise à profit que dans trois ou quatre ans seulement. La United Nations Development Corporation est une entreprise purement commerciale qui, cependant, se permet de poser des ultimatums et des conditions. Elle dit : acceptez nos propositions tout de suite ou pas du tout. Or ces ultimatums ont été repris ici par les représentants de certaines délégations. Si cette société souhaite vraiment aider l'Organisation des Nations Unies, elle peut attendre et donner à l'Organisation la possibilité d'étudier cette question plus à fond. Décider maintenant de louer davantage de locaux et, qui plus est, de construire de nouveaux locaux à New York, c'est persister dans une bien piètre politique et poursuivre une tendance nuisible du point de vue politique et financièrement onéreuse, en continuant à concentrer les organes de l'ONU à New York.

60. En outre, voter maintenant sur l'amendement des 12 puissances que vient de présenter le représentant de l'Australie constituerait une violation flagrante du règlement intérieur, dont l'article 80 se lit comme suit :

“Les propositions et amendements sont normalement présentés par écrit . . . aucune proposition n'est discutée ni mise aux voix, à une séance de l'Assemblée générale, si le texte n'en a pas été distribué à toutes les délégations au plus tard la veille de la séance”.

Or, le texte de l'amendement nous est parvenu aujourd'hui dans l'après-midi; il faudrait donc soit prolonger la séance plénière de l'Assemblée générale jusqu'à demain, soit décider que nous ne pouvons pas voter aujourd'hui sur cet amendement, conformément au règlement intérieur.

61. Au cas où cet amendement serait mis aux voix, la délégation soviétique voterait contre, car elle appuie les décisions et recommandations que la Cinquième Commission a adoptées en la matière le 16 décembre à sa 1556ème séance.

62. Nous appuyons également la position prise par le représentant de Cuba qui a dit que, si l'amendement était mis aux voix, il ne pourrait être adopté qu'à la majorité des deux tiers puisque son adoption entraînerait des incidences financières considérables et de longue portée.

63. M. NAUDY (France) : La délégation française se prononcera contre l'amendement figurant dans le document A/L.697. La position que ma délégation a longuement expliquée en commission à propos du sujet qui nous occupe n'a, en effet, pas changé. En résumé, la délégation française estime que les propositions du Secrétaire général contenues dans le document A/C.5/1458 sont incomplètes. Elles ne tiennent pas suffisamment compte du principe de la décentralisation et de la répartition géographique équilibrée des installations de l'Organisation, principe établi dans la résolution 2618 (XXIV) de l'Assemblée générale.

64. De plus, en l'absence d'études et de précisions suffisantes, nous ne pensons pas que nous devrions donner

au Secrétaire général le blanc-seing envisagé au paragraphe 23 du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires pour négocier, avec la United Nations Development Corporation, un accord dont nous ne connaissons pas exactement les modalités, et qui pourrait, directement ou indirectement, comme l'ont souligné les orateurs qui m'ont précédé, engager l'Organisation dans des opérations d'achats de locaux et d'extension d'installations à New York.

65. En ce qui concerne la procédure, la délégation française désirerait ajouter une remarque. Elle appuie l'opinion exprimée par la délégation cubaine touchant la majorité requise dans le vote sur la proposition actuellement soumise à l'examen de l'Assemblée générale. Cette majorité est la majorité des deux tiers visée par l'article 85 du règlement intérieur. En effet, si nous analysons l'objet et la signification réelle de l'amendement contenu dans le document A/L.697, que constatons-nous, en fait ? Le but de cet amendement est d'annuler l'effet de la proposition tendant à remettre à l'an prochain l'examen de cette question, votée en Cinquième Commission, et de nous renvoyer au paragraphe 23 du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, qui suggère d'autoriser le Secrétaire général à négocier un accord de location avec la Corporation. C'est bien là une recommandation d'incidence budgétaire puisque, une fois négocié, cet accord aura, un jour ou l'autre, une répercussion financière, et la recommandation est d'autant plus importante que le mandat ainsi donné au Secrétaire général n'est pas limité en ce qui concerne la durée de l'accord, son contenu et les frais qu'il entraînera.

66. Nous le répétons, amender la proposition cubaine de la façon qui nous est demandée nous ramènerait à la recommandation du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, qui est d'ordre proprement budgétaire. C'est pourquoi, d'après la délégation française, la majorité des deux tiers est requise en l'objet.

67. M. SILVEIRA da MOTA (Brésil) [*interprétation de l'anglais*] : La délégation du Brésil a eu l'occasion, en Cinquième Commission, d'appuyer la décision, proposée par le Secrétaire général et entérinée par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, permettant de regrouper les bureaux loués à New York. Nous nous sommes alors opposés à l'initiative tendant à remettre à la vingt-huitième session de l'Assemblée générale l'examen de la question car, à notre avis, il est grand temps de faire quelque chose pour alléger les problèmes que pose la pénurie aiguë de locaux à usage de bureaux au Siège.

68. Rien ne pourrait être gagné à remettre la question. Le fait de rester inactif, à l'heure actuelle, ne pourrait qu'être nuisible du point de vue de l'économie et de l'efficacité.

69. Nous nous félicitons de l'amendement présenté par les dix auteurs dans le document A/L.697 et Add.1. L'adoption de cet amendement permettrait de corriger la décision adoptée de justesse par la Cinquième Commission. Le Brésil sera donc heureux de voter en faveur de l'amendement proposé.

70. M. STEENBERGER (Danemark) [*interprétation de l'anglais*] : Si le Danemark, comme les autres pays nordiques, s'est inscrit sur la liste des auteurs du projet de résolution A/L.697 et Add.1, il l'a fait animé par la conviction que la décision prise à la Cinquième Commission tendant à renvoyer à l'année prochaine la question des locaux à usage de bureaux au Siège n'est pas l'expression d'une gestion solide et raisonnable. La possibilité s'offre maintenant à nous d'unifier les différents locaux qu'occupent les Nations Unies à New York dans un seul bâtiment proche de celui-ci. Pour ce qui est des incidences financières, je me bornerai à dire ceci : Louer ces bureaux ne coûtera pas plus cher que la location des bureaux actuels; l'administration pourra même faire des économies considérables.

71. A notre avis, il s'agit là d'une offre de toute évidence avantageuse. Renvoyer la question à la prochaine session reviendrait à rejeter cette offre, car on nous dit que cette possibilité n'existera plus l'année prochaine.

72. Vous me permettrez de faire ressortir certains autres avantages en dehors des avantages administratifs évidents. Il s'agit de louer, et non d'acheter. Par conséquent, nous ne préjugerions en rien des futures décisions concernant la décentralisation des locaux des Nations Unies.

73. Je devrais dire à ce propos que si l'amendement est adopté, la décision ainsi prise comportera une grande partie des propositions primitives; par exemple, l'Assemblée demandera encore au Secrétaire général de présenter un rapport complet sur les différentes propositions des Etats Membres, y compris les pays en voie de développement, sur la location de bureaux dans leurs villes pour le Secrétariat. Rien à cet égard ne sera compromis si l'on autorise le Secrétaire général à négocier un contrat de location pour le nouveau bâtiment, qui est censé permettre la concentration des bureaux qui se trouvent déjà à New York. Cela ne signifie nullement une expansion du Secrétariat installé à New York.

74. Il est regrettable, et il n'est pas dans l'intérêt de notre organisation, qu'une question purement administrative comme celle-ci reste sans solution.

75. M. RAE (Canada) [*interprétation de l'anglais*] : Lorsque le point relatif aux locaux à usage de bureaux au Siège a été examiné à la Cinquième Commission, ma délégation s'est opposée à la proposition de Cuba tendant à en renvoyer l'étude à la vingt-huitième session de l'Assemblée générale. Nous l'avons fait car nous approuvions les recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, qui figurent au paragraphe 23 de son rapport, où il est dit, entre autres choses,

“...que le Secrétaire général soit autorisé à négocier un accord de location avec la Corporation, sans engagement d'achat, étant entendu qu'il ferait rapport à l'Assemblée générale, à sa vingt-huitième session, sur la possibilité pour l'Organisation de s'assurer éventuellement des droits de propriété par une option d'achat ou par d'autres moyens.” [A/8708/Add.17.]

76. La délégation canadienne a étudié très attentivement les différentes possibilités envisagées par le Secrétaire

général pour rationaliser la situation des locaux à New York. Nous avons appuyé sa recommandation tendant à transférer à Genève la Division des droits de l'homme, et nous partageons l'opinion qu'il faudrait envisager d'autres transferts. Toutefois, il est évident que Genève ne peut absorber indéfiniment du personnel supplémentaire, comme l'a indiqué à la 1555ème séance de la Cinquième Commission le Secrétaire général adjoint à l'administration et à la gestion.

77. Ce dernier a également fait savoir à la Cinquième Commission que le canton de Genève l'avait avisé qu'il ne pourrait à l'heure actuelle faire face à une arrivée massive de personnel des Nations Unies étant donné la pénurie de logements et d'écoles adéquats. Le problème du surpeuplement demeure et il est nécessaire de rassembler en un seul bâtiment les divers services qui occupent des locaux loués en plusieurs endroits de la ville de New York.

78. L'autre solution proposée par la United Nations Development Corporation paraissait susceptible à ma délégation de permettre de rassembler dans un seul bâtiment, non loin de celui-ci, les services qui occupent actuellement des locaux loués. Cette centralisation pourrait permettre une meilleure utilisation de la surface, une sécurité plus grande, de meilleurs services d'huissiers, des économies de téléphone et un gain de temps pour le personnel qui n'aurait plus à se déplacer d'un local à l'autre. D'après le Secrétaire général, les économies ainsi réalisées seraient de l'ordre de 125 000 à 150 000 dollars par an.

79. Le loyer proposé par la United Nations Development Corporation est favorable par rapport aux divers baux récemment signés par les Nations Unies et à la surface actuellement offerte. Nous croyons comprendre également que le taux de location, après négociations, pourrait être considérablement réduit. En outre, et c'est là, à notre avis, un point très important, le taux de location ne pourrait faire l'objet de majorations. Les avantages financiers de l'accord de location proposé, compte tenu des économies possibles en termes de gestion et de temps gagné, semblent à ma délégation constituer des raisons valables d'accorder au Secrétaire général l'autorité qu'il souhaite obtenir eu égard à ce projet.

80. Il ne s'agirait nullement d'une mesure irrévocable. Nous autoriserions la location des locaux, non leur achat, bien que de l'avis de ma délégation il pourrait y avoir des avantages à long terme à opter pour un achat. Nous demanderions au Secrétaire général de faire rapport à la vingt-huitième session sur la possibilité d'une option d'achat en faveur des Nations Unies, et nous pourrions alors prendre d'autres décisions.

81. Dans les explications qu'il a fournies à la Cinquième Commission, le Secrétaire général adjoint à l'administration et à la gestion a indiqué qu'un bail pourrait être signé pour une période n'excédant pas cinq ans si les Nations Unies assumaient le coût des améliorations intérieures, comme les cloisons, ou pour une période de sept à dix ans, si ces améliorations pouvaient être obtenues sans frais. Il a dit aussi que la plupart des baux signés localement par les Nations Unies étaient valides pour des périodes de cinq à dix ans.

82. Enfin, la proposition de la United Nations Development Corporation offre la possibilité de locaux attrayants et bien situés à un taux raisonnable non majorable, ce qui permettrait des économies de gestion pouvant aller jusqu'à 150 000 dollars par an, sans que les Nations Unies soient liées pour une période excédant la durée normale d'un bail.

83. Cette proposition — et le point est important — nous a été recommandée par le Secrétaire général et par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires. En outre, il n'y a pas d'autre alternative valable, de l'avis de ma délégation, si nous voulons sans délai centraliser les locaux loués à New York. L'Assemblée générale agirait contre son propre intérêt si elle décidait de ne pas accepter cette proposition et, en renvoyant la question à la vingt-huitième session, perdrait la possibilité d'une telle offre.

84. Pour ces raisons, nous appuyons les recommandations du Comité consultatif et demandons intamment aux Etats Membres de voter en faveur de l'amendement proposé.

85. L'Assemblée ne devrait pas oublier non plus que le vote sur cette proposition à la 1556ème session de la Cinquième Commission a eu lieu un samedi matin, alors que plus de 50 délégations étaient absentes. La proposition tendant à renvoyer la question à l'année prochaine a été adoptée à la faible majorité de 35 voix contre 32, avec 14 abstentions. Il paraîtrait donc raisonnable de donner à tous les Etats Membres l'occasion de se prononcer sur cette proposition, qui augmentera l'efficacité du système des Nations Unies à New York.

86. M. VAN USSEL (Belgique) : Ma délégation désire brièvement expliquer les raisons qui l'amènent à appuyer l'amendement présenté par 12 puissances dans le document A/L.697 et Add.1.

87. Chaque année, le problème de l'emplacement des bureaux des Nations Unies à New York demeure l'un des points les plus controversés et les plus épineux à l'ordre du jour de la Cinquième Commission. Toutefois, à la présente session, elle était saisie d'un rapport particulièrement intéressant qui, d'après M. Davidson, secrétaire général adjoint à l'administration et à la gestion, représente le fruit du travail assidu qu'un groupe de fonctionnaires de très haut niveau a accompli avec un sens des responsabilités remarquable, auquel ma délégation s'empresse de rendre hommage.

88. Je ne voudrais pas commenter ici toutes les conclusions auxquelles les rédacteurs du rapport sont arrivés et je limiterai mon intervention à la seule question soulevée par l'amendement. Le document A/C.5/1458 émanant du Secrétaire général attire l'attention de l'Assemblée sur le fait que notre organisation paie actuellement plus de 2 250 000 dollars par an au titre de loyer pour les huit bureaux situés en dehors du Siège de l'Organisation des Nations Unies à Manhattan. Un montant considérable vient s'y ajouter pour couvrir les frais supplémentaires de sécurité, de communications et de transport. Il va sans dire que cette situation est trop onéreuse et incompatible avec une bonne gestion des affaires.

89. Nous avons pris connaissance avec intérêt de la proposition faite par la United Nations Development Corporation et de la position constructive adoptée par le Secrétaire général à ce sujet. Par ailleurs, le Comité consultatif a eu la sagesse de souligner que les suggestions du Secrétariat méritaient d'être suivies. Je me réfère, à ce propos, aux paragraphes 23 et 24 du rapport A/8708/Add.17. Si nous nous rallions à cette proposition, non seulement nous n'aurions plus à payer plus de 2 250 000 dollars de loyer pour les cinq immeubles, mais en outre notre Organisation pourrait faire des économies substantielles, comme le confirme le paragraphe 6 du document A/C.5/1458.

90. L'attitude de ma délégation à l'égard des questions administratives et budgétaires a toujours été caractérisée par une approche prudente et rationnelle, et elle demeure inspirée par le seul souci de réaliser des économies tout en assurant une bonne administration. Nous estimons dès lors qu'aussi bien le Secrétaire général que le CCQAB nous ont aidés en cette matière en nous indiquant la voie la plus rationnelle et la plus économique à suivre.

91. Par ailleurs, les auteurs de l'amendement ne touchent pas aux autres dispositions du paragraphe 33 du rapport de la Cinquième Commission. Ma délégation est d'avis qu'il serait utile que le Secrétaire général soumette à la vingt-huitième session de l'Assemblée générale le rapport que cette commission lui a demandé. Ce document nous donnera une idée exacte de toutes les possibilités intéressantes de décentralisation des sièges de l'ONU. C'est à ce moment-là que nous aurons l'occasion de nous prononcer sur ce problème, qui n'est pas visé par l'amendement présenté par les 12 puissances, amendement en faveur duquel ma délégation compte voter.

92. En concluant, je voudrais souligner, comme l'ont clairement expliqué les représentants qui m'ont précédé ici, à cette tribune, que l'amendement ne tend nullement à la construction d'un nouvel immeuble mais bien à permettre au Secrétaire général de réaliser la concentration en un seul immeuble des huit bureaux actuellement éparpillés à New York. D'autre part, l'amendement des 12 puissances n'affecte nullement le rapport que le Secrétaire général devra soumettre à l'Assemblée au sujet de la décentralisation des sièges de notre organisation, notamment dans les pays en voie de développement.

93. M. BAROODY (Arabie Saoudite) [*interprétation de l'anglais*] : Lorsque nous devons faire face à un point comme celui-ci, surtout lorsque nous sommes saisis d'un amendement, présenté par l'Australie et d'autres auteurs, concernant une question financière, je crois que nous ne devrions prendre aucune décision hâtive tant que nous n'avons pas eu le temps d'examiner minutieusement d'autres possibilités et de les comparer avec ce que certains présentent comme des avantages qui découleraient de la réalisation par la United Nations Development Corporation du projet qui a été examiné à la Cinquième Commission.

94. Encore maintenant, nous n'avons pas le document A/8985/Add.1 — à moins qu'il ne soit actuellement distribué — et l'amendement présenté par l'Australie et d'autres Etats s'applique au paragraphe 33 de ce document.

95. Mais j'ai tiré du débat certains éléments tout à fait concrets, que je vais énumérer. Tout d'abord, supposons que nous donnions maintenant le feu vert à la United Nations Development Corporation pour qu'elle entreprenne le projet. Il faudra au moins quatre ou cinq ans avant que celui-ci soit réalisé. Voilà le premier élément.

96. Le deuxième élément est que l'on nous a laissé entendre que la United Nations Development Corporation a envisagé de faire des emprunts à 6 1/2 p. 100, alors que les Etats-Unis essaient d'arrêter l'inflation et que les banques de commerce ne donnent que 4 et 4 1/2 p. 100 d'intérêt pour l'épargne. Que les représentants s'en souviennent !

97. Le troisième élément, que nous devrions sérieusement prendre en considération, est que la United Nations Development Corporation est en train d'acheter du terrain, si elle n'en est pas déjà propriétaire par différents prêts, et que ce terrain fait partie du capital pour le projet auquel on applique les 6 1/2 p. 100. Avez-vous pensé à cela, vous, au Comité consultatif et à la Cinquième Commission ?

98. Ce n'est pas tout. On nous a dit — et j'ai vérifié avec le concours de membres du Secrétariat — le montant des loyers que nous payons pour les locaux hors du Siège à New York, tels que le Chrysler Building et le Burroughs Building. On m'a laissé entendre que nous versons 2,5 millions de dollars par an.

99. Quatrièmement — et c'est très important — on nous a fait miroiter que le loyer serait d'environ 9 dollars par pied carré, ou même moins. Il y a énormément d'endroits, dans la ville de New York, qui sont à louer. Je ne vais pas faire de prophéties sur l'avenir de New York : pour cela, il me faudrait une boule de cristal. Je crois cependant que les Nations Unies peuvent faire beaucoup mieux que de se lancer dans une entreprise qui n'a pas été suffisamment étudiée sur le plan financier. J'ai cru comprendre que nous pourrions avoir besoin de 250 000 pieds carrés, que la United Nations Development Corporation se ferait un plaisir de nous fournir, premièrement, dans un délai de quatre ou cinq ans et, deuxièmement, à 6,5 p. 100 d'intérêt.

100. Cinquièmement, les Nations Unies n'étaient pas très attentives lorsqu'elles ont loué des locaux hors du Siège et ont accepté de payer un impôt foncier de 15 p. 100 inclus clandestinement dans le loyer. Nous avons versé 375 000 dollars par an à la ville de New York. Si la ville de New York, par l'intermédiaire de son maire et de son comité des prévisions budgétaires, n'a pas jugé bon de rembourser les Nations Unies, en raison peut-être de ses propres difficultés, je ne vais pas vitupérer contre elle. Mais j'aimerais que l'observateur de la Suisse soit ici pour entendre ce que je vais dire et qui, j'en suis certain, sera appuyé par mes collègues de la France, de l'Autriche et de l'Italie : je ne pense pas me tromper en disant que le Gouvernement suisse ne perçoit aucun impôt foncier sur les installations du Palais des Nations ou sur les autres installations construites à Genève, que le Gouvernement italien ne grève d'aucun impôt foncier les installations de la FAO, que le Gouvernement autrichien ne fait payer aucun impôt foncier pour les installations qui ont été construites à Vienne, etc. Et je suis

persuadé que lorsque le Secrétariat de l'environnement sera construit à Nairobi, le Gouvernement du Kenya ne demandera aucun impôt foncier sur le terrain.

101. Comment s'attend-on que nous ne fassions pas preuve de vigilance alors que 2,5 millions de dollars ont été versés en loyers année après année ? Et je n'ai pas été assez attentif, moi non plus. J'aurais dû savoir, mais je ne peux rien savoir tant que je n'ai pas étudié à fond tous les détails. La ville de New York aurait très bien pu rembourser cet impôt chaque année. Mais ce qui est passé est passé, et je pense que nous ne ferions que créer un énorme problème si nous décidions de demander un remboursement à concurrence de 2,5 millions de dollars.

102. Le représentant de l'Australie a dit — et j'ai pris des notes pendant qu'il parlait — que les loyers pourraient peut-être être diminués de 150 000 dollars à 200 000 dollars. Mais nous aurions pu économiser 375 000 dollars par an si nous avions demandé le remboursement de l'impôt foncier payé pour les installations que nous utilisons dans le Chrysler Building, dans le Burroughs Building et ailleurs. Donc, l'économie mentionnée est fictive, je pense, surtout si nous continuons à laisser la Ville nous faire payer l'impôt foncier de 15 p. 100 sur les installations que nous utilisons dans le Chrysler Building, le Burroughs Building et ailleurs.

103. Mais ce n'est pas tout. C'est pour cela que nous ne devons pas nous précipiter. Monsieur le Secrétaire général, ne vous laissez pas rouler. Vous ne pouvez pas tout faire; je ne le peux pas non plus. Vous devez vous occuper de beaucoup de choses et vous devez vous en remettre à ceux qui vous entourent. Je dis cela à mon cher Secrétaire général, que j'appuie de tout cœur en raison du travail très efficace qu'il fait. Mais il n'est pas parfait, et même s'il l'était, il ne pourrait pas tout faire. Quand on entend que "le Secrétaire général déclare", pensez-vous qu'il déclare réellement tout ce qui est dit en son nom ? Nul ne peut tout faire.

104. On dira maintenant : Baroody a critiqué, mais qu'a-t-il à offrir comme solution de rechange ? Bien sûr que j'ai une solution de rechange, sinon je ne serais pas monté à la tribune; je ne serais pas venu ici, si ce n'était pour essayer de trouver une solution possible qui, je l'espère, sera non seulement plausible mais pratique.

105. Tout d'abord — et je dis cela entre parenthèses — il est déplorable que nous nous trouvions ici, à New York, une véritable jungle sans léopards et sans tigres, mais pleine d'êtres humains armés de poignards qui sont pires que les crocs d'une bête sauvage. Je dis cela entre parenthèses — nous sommes enchaînés ici, que cela nous plaise ou non.

106. Quelle est la solution de rechange ? Nous pourrions construire, dans la partie nord du jardin ou du petit parc, un bâtiment de 400 000 pieds carrés, sur lesquels 250 000 pieds carrés représentent le maximum qui nous est nécessaire pour abriter les bureaux actuellement installés hors du Siège. J'ai vérifié le coût d'un tel bâtiment : il coûterait 40 millions de dollars. Mais il ne faut pas oublier que nous aurions 150 000 pieds carrés supplémentaires, puisque le bâtiment compterait 400 000 pieds carrés utilisables. Nous pourrions louer ces 150 000 pieds carrés supplémentaires

soit à des organisations, soit à des missions, peut-être, à quiconque aurait besoin de locaux. Et nous pourrions nous permettre de choisir nos locataires. Multipliant 8 dollars — et nous ne serons pas en compétition parce que nous ne payons pas le terrain, nous avons cela pour nous — par un million et demi, nous arrivons à une somme qui se situe approximativement entre 1 200 000 et 1 500 000 dollars par an. Deux voies sont à explorer pour le financement. Nous pouvons demander au gouvernement fédéral du pays hôte. Nous lui donnerons une option et nous ne lui offrirons pas 2 p. 100 mais 4 p. 100. Nous avons eu des bons à 2 p. 100 seulement. Nous lui donnerons 4 p. 100 et nous amortirons alors le montant en 25 ou 30 ans. L'immeuble sera alors à nous. Ce sera l'immeuble des Nations Unies. L'avantage est que nous n'aurons pas à tenir compte du coût du terrain puisque c'est notre terrain que nous utiliserons. Incidemment, je crois que M. Rockefeller nous a donné ce terrain pour 99 ans. Il ira ensuite au gouvernement fédéral. L'ambassadeur Phillips peut me corriger si je me trompe. Le terrain a été loué aux Nations Unies et nous pouvons donc négocier avec le gouvernement fédéral si nous voulons quitter New York, mais vous et moi ne serons plus là alors. C'est négociable. Ainsi, dans 25 ans, l'immeuble sera à nous.

107. La question des économies de téléphone ne joue pas. On a déjà parlé de la proximité. Au lieu de traverser la rue, les gens traverseront le jardin lorsqu'ils viendront au Siège. La proximité des bureaux dont ont parlé mes collègues d'Australie ne joue pas non plus puisque la proximité ici est la même. C'est donc là quelque chose à étudier.

108. Et que se passera-t-il si le gouvernement fédéral du pays hôte dit : "Je ne suis pas intéressé par ce projet" ? Il y a deux autres sources de financement que nous pouvons envisager. Nous pouvons émettre nos propres bons. Je me suis renseigné un jour auprès de l'ambassadeur Malik. Je lui ai demandé : "Quel est l'intérêt que vous paient les gens qui vous empruntent de l'argent ? Je crois qu'il m'a dit 4 p. 100. Ainsi, l'Union soviétique, la France, le Royaume-Uni, nous-mêmes, chacun selon sa capacité, achèteront des bons à 4 p. 100 qui seront amortis en 25 ou 30 ans. Ce sera peut-être moins parce que nous aurons de l'espace disponible dans cet immeuble lorsque nous décentraliserons les services et il y a un programme de décentralisation. Par exemple, la Division des droits de l'homme va, je crois, être envoyée à Genève. Peu à peu, les facilités européennes seront élargies, comme elles l'ont été à Genève, et probablement d'autres pays comme l'Autriche, l'Italie et la France élargiront leurs facilités et nous serons en mesure d'amortir à 4 p. 100 en 20 ans peut-être. Rappelez-vous que nous tirons un revenu des 150 000 pieds carrés supplémentaires qui seront disponibles dans cet immeuble, et cela sans que nous ayons à payer le terrain et à un faible taux d'intérêt. C'est de la finance. Ici vous êtes des bureaucrates. En Cinquième Commission vous avez discuté. Que vos conseillers financiers me soutiennent ou qu'ils disent que Baroody a tort. Je veux bien que l'on me corrige.

109. Quelle est la troisième source de financement si le gouvernement fédéral du pays hôte ne veut pas participer ou si les membres ne le veulent pas non plus ? Nous pouvons nous adresser à des banques internationales ou nationales. Comme un geste à l'égard des Nations Unies,

que diriez-vous si la Chase National ou la First National City Bank nous prêtaient chacune de l'argent à disons 4 p. 100 ? Elles obtiennent 4 p. 100 de toute façon — et rappelez-vous que l'inflation est contenue. Il y a d'autres sources, mais j'ai mentionné les trois principales sources de financement de ce projet en songeant que si nous construisons dans la section nord du jardin, nous ne paierons pas le terrain qui, dans le projet de la United Nations Development Corporation figure pour 6,5 p. 100. Six et demi pour cent, cela n'est pas un faible pourcentage. Rappelez-vous aussi que l'immeuble sera à nous après 25 ans au plus.

110. En outre, la tendance étant à la décentralisation, j'estime que nous aurons davantage d'espace libre dans cet immeuble après un certain temps et que nous pourrions peut-être alors en tirer un revenu qui viendra alimenter le budget des Nations Unies. C'est pourquoi je supplie mes collègues de ne pas agir à la hâte car, après tout, s'ils votent pour l'amendement australien aujourd'hui, ils s'engagent plus ou moins dans un projet qui n'a pas été étudié en profondeur et auquel il y a une solution de rechange qui, du point de vue financement, se suffit à elle-même. Autrement, si mes collègues veulent faire de la politique — et je constate bien souvent aux Nations Unies que, sur des questions politiques, les gens se rassemblent par la force de la solidarité — c'est compréhensible parce que nous n'avons pas encore atteint le point où la Charte des Nations Unies transcende les solidarités. Cependant, lorsqu'il s'agit de questions financières, personne ne devrait agir sur la base de la solidarité ou avec des motifs cachés. Ce n'est pas pour moi que je parle. Le terrain ne m'appartient pas. Je ne le vends pas aux Nations Unies. C'est pourquoi je demande à mes collègues de voter sur la base de finances saines; c'est d'autant plus important que, même si l'Assemblée donne le feu vert à la United Nations Development Corporation, il s'écoulera trois ou quatre ans avant que ce projet puisse fonctionner. Or les baux, si je comprends bien, ne se termineront que dans trois ou quatre ans. Nous avons donc du temps devant nous.

111. Je ne dis pas d'écarter totalement ce projet. Peut-être, à long terme, aurons-nous à revenir à une société de développement de ce genre. On l'appelle société parce qu'on va l'enregistrer et aller demander à des compagnies d'assurance et à d'autres sources de la financer.

112. Je dois ajouter quelque chose. J'ai essayé de faire accepter une partie de mes idées au sénateur McGee qui fait partie de la délégation des Etats-Unis. Je lui ai dit : "Vous êtes un membre du Sénat, essayez de nous aider." Il m'a répondu qu'il y songerait. Je ne veux pas dire qu'il faille essayer de faire pression sur le Sénat, nous ne devons pas intervenir, mais il n'est pas douteux que le Congrès entendra ce que j'ai dit et je suis sûr que nos amis américains, ici, que nous avons appuyés lorsqu'il s'est agi de réduire leur contribution de 31 à 25 p. 100 garderont l'esprit ouvert et ne s'engageront pas à appuyer la United Nations Development Corporation sans étudier très soigneusement toute la question car je suis sûr que ce sont des hommes honnêtes et honorables et, s'ils constatent que ce que j'ai dit est vrai, je suis certain qu'ils ne chercheront pas à précipiter les choses. C'est pourquoi je suis obligé de voter comme, je l'espère, la plupart d'entre vous voteront, bien que j'aime beaucoup mes amis australiens et ceux qui appuient l'amendement australien.

113. M. MSELLE (République-Unie de Tanzanie) [*interprétation de l'anglais*] : Ma délégation a voté en faveur du paragraphe à ajouter au rapport de la Cinquième Commission [A/8985/Add.1, par. 33]. La délégation tanzanienne a pris cette position pour les raisons que voici.

114. Il se trouve que nous avons manqué de temps. Les documents dont la Cinquième Commission était saisie n'ont pas fait l'objet d'une discussion aussi approfondie qu'il aurait été souhaitable. Nous savons tous que la question des locaux au Siège, à New York, est une question importante et extrêmement névralgique du point de vue politique; elle met en outre en jeu des dépenses considérables de sorte qu'il faudrait, dans toute la mesure possible, prendre tout notre temps pour examiner les questions qui se posent dans cette affaire. Et pourtant, la discussion de la question des locaux — et en particulier le projet actuellement à l'examen — n'a occupé que deux séances de la Cinquième Commission, les 1555^{ème} et 1556^{ème} séances, comme l'indique le paragraphe 21 du document A/8985/Add.1.

115. La deuxième raison qui fait que la délégation de la Tanzanie a adopté cette attitude en Cinquième Commission est qu'il faut soigneusement peser un grand nombre de problèmes avant que l'Assemblée générale puisse se prononcer sur les propositions du Secrétaire général. Par exemple, les relations du Fonds des Nations Unies pour l'enfance et du Programme des Nations Unies pour le développement avec les Nations Unies n'apparaissent pas clairement dans les documents dont la Cinquième Commission a été saisie. D'autres questions, qui ne sont toujours pas résolues, dans ce domaine, sont mentionnées dans le rapport du Comité consultatif qui figure dans le document A/8708/Add.17, aux paragraphes 23 et 24.

116. Il est tout à fait certain que la proposition actuelle tendant à grouper les bureaux à New York, comme l'ont dit plusieurs orateurs avant moi, tend en fin de compte à acheter des immeubles que nous louerions si nous suivions la proposition dès maintenant. Mais, à la présente session, nous n'avons pas un tableau complet des contrats de location et encore moins des contrats d'achat. Donc, tant que nous n'aurons pas exactement à notre disposition toutes les données relatives à ces deux questions, il serait peu judicieux, de l'avis de ma délégation, de suivre la proposition contenue dans l'amendement actuellement en discussion.

117. Enfin, les membres de l'Assemblée générale se rappelleront que, en 1969, une discussion détaillée a eu lieu sur la construction de nouveaux locaux au Siège de New York. Ces propositions n'ont pas été mises à exécution car les promesses qui avaient été faites d'aider les Nations Unies n'ont pas été tenues. Une bonne partie des Membres avaient abouti à la conclusion qu'il serait inopportun, pour des raisons de politique et autres, de continuer à élargir les services des Nations Unies à New York.

118. Dans le rapport de la Cinquième Commission, le paragraphe en question a donc pour but d'aider l'Assemblée à envisager toutes les autres possibilités d'emplacement avant de décider d'élargir les locaux de New York. Nous estimons que l'Assemblée générale peut procéder à cet

examen si elle décide de revenir sur cette question à la vingt-huitième session.

119. Pour conclure, ma délégation n'est pas du tout satisfaite de la façon dont le nom des Nations Unies semble avoir été usurpé par une société commerciale sans notre agrément. Nous n'avons pas donné notre accord à cette société qu'on appelle l'"UNDC" pour qu'elle utilise les initiales "UN". Nous pourrions lui faire payer une commission pour cela.

120. Pour toutes ces raisons, ma délégation votera donc contre l'amendement figurant dans le document A/L.697 et en faveur du paragraphe 33 figurant dans le document A/8985/Add.1. Nous espérons que ce paragraphe sera adopté à la plus grande majorité possible.

121. M. REFSHAL (Norvège) [*interprétation de l'anglais*] : Je serai bref; je n'ai pas besoin de m'étendre longuement sur la question car les raisons et les arguments qui ont poussé ma délégation à parrainer l'amendement figurant dans le document A/L.697 et Add.1 n'appellent pas d'explications démesurées. Notre raisonnement est parfaitement objectif, par-delà nos goûts ou nos préférences affectives. Il s'agit là, selon nous, d'une disposition administrative claire et simple, rationnelle, qui va dans l'intérêt d'un fonctionnement efficace et économique du Secrétariat.

122. A écouter certains des arguments avancés contre cette proposition aujourd'hui, on pourrait avoir l'impression que l'Assemblée est sur le point de prendre une décision majeure et définitive. Ma délégation a suivi depuis plusieurs années la discussion de la question des locaux au Siège et nous nous rappelons, bien entendu, la décision prise lors de la vingt-quatrième session de l'Assemblée générale, lorsque nous avons décidé d'élargir ce bâtiment-ci et de construire une annexe nouvelle de l'autre côté de la 44^{ème} rue, pour un prix d'environ 80 millions de dollars. Voilà une décision que je qualifierai de majeure et qui fut prise voilà déjà trois ans.

123. Dans l'intervalle, nous n'avons pas construit, et que se passe-t-il aujourd'hui? Tout simplement — et cela a même l'air bête — il s'agit de savoir si nous allons appuyer les propositions du Secrétaire général tendant à louer des bureaux. De toute façon, les Nations Unies en louaient déjà, éparpillés en ville, ce qui est peu pratique et très coûteux. De l'avis de ma délégation, le Secrétaire général est déjà habilité à louer ces bureaux, dans le cadre de ses pouvoirs généraux, en tant qu'agent exécutif le plus élevé des Nations Unies. Il a le devoir, en effet, de se procurer les locaux qui lui semblent nécessaires.

124. Encore une observation. L'amendement proposé n'affecte, ne gêne ou n'arrête aucunement les études en cours sur la décentralisation. Ces études vont se poursuivre. Le fait est que l'ONU a besoin de bureaux à New York, que nous décidions de décentraliser ou non. Le fait que le Secrétariat ait déjà loué des bureaux assez chers dans différents immeubles de New York n'a pas empêché l'étude sur la décentralisation de se poursuivre. Je répète donc qu'à notre avis, il s'agit là d'une simple question d'administration.

125. Enfin, je voudrais parler de l'affirmation avancée par d'aucuns, à savoir qu'il faudrait trancher cette question à la majorité des deux tiers. Nous ne voyons pas pourquoi. Nous sommes en effet sur le point de prendre une décision sur une question qui n'a d'incidences financières d'aucune sorte pour l'instant; et lorsque les incidences financières entreront en jeu, l'Assemblée générale pourra toujours décider de voter ou non les crédits demandés. En outre, on ne peut pas considérer la question comme une question budgétaire; elle ne l'est pas. Il s'agit tout simplement d'entériner le rapport de la Cinquième Commission et les décisions qui y sont recommandées, et l'Assemblée générale, en séance plénière, peut toujours entériner, rejeter ou amender toute recommandation qui lui est faite par les grandes commissions, et ce à la majorité simple. Sinon, l'Assemblée serait liée par les décisions prises dans les grandes commissions, ce qui serait manifestement illogique.

126. M. COGAN (Irlande) [*interprétation de l'anglais*] : A cette heure très tardive des débats de l'Assemblée générale, je n'ai pas l'intention de retarder davantage nos travaux. Je serai donc extrêmement bref. La question qui retient actuellement l'Assemblée est le rapport de la Cinquième Commission, distribué sous la cote A/8985/Add.1, et qui comporte le budget pour l'exercice 1973. Un amendement à ce rapport [*A/L.697 et Add.1*] a été présenté par plusieurs membres de l'Assemblée, et en particulier quant au paragraphe 33 de la deuxième partie du rapport. Ma délégation tient à déclarer qu'elle partage l'avis de la Norvège. A notre avis, cet amendement au rapport de la Cinquième Commission, qui n'entraîne pas d'incidences financières pour l'année 1973, ne constitue pas une question budgétaire importante nécessitant la majorité des deux tiers, conformément au paragraphe 2 de l'Article 18 de la Charte et aux articles 85 et 86 du règlement intérieur. Or, il s'agit plutôt dans ce cas de ce que la Charte appelle, au paragraphe 3 de l'Article 18, les "autres questions", qui peuvent être tranchées à la majorité simple des membres présents et votants.

127. M. PHILLIPS (Etats-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : Je voudrais, très brièvement, traiter de certaines questions parlementaires qui ont été soulevées à propos du sujet dont nous sommes saisis. Et qu'il me soit permis de saisir cette occasion pour dire quelques mots à propos des observations faites par notre collègue et ami, le représentant de l'Arabie Saoudite.

128. Je tiens à lui donner l'assurance — et à la suite de ses remarques, j'ai vérifié mes souvenirs pour être certain de ce que j'avance — qu'un certain nombre de propositions, en fait, je crois, les propositions principales, qu'il a suggéré d'examiner à l'Assemblée générale, à propos de l'expansion du Siège, ont déjà été étudiées et, si je comprends bien, selon le rapport du Secrétaire général au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, elles ne sont pas viables pour l'instant. Je veux parler plus précisément de la suggestion tendant à construire des bureaux supplémentaires du côté nord du jardin. Je me rappelle qu'à l'époque où la question a été vivement agitée, nous espérions pouvoir aboutir. Je sais que la question a été sérieusement étudiée et que l'idée n'a pas été jugée viable dans les conditions actuelles.

129. Je voudrais également rassurer les membres de l'Assemblée sur un point qui a fait l'objet de l'intervention

de notre collègue de l'Arabie Saoudite, à savoir la question de l'exemption d'impôts fonciers municipaux. Je me suis fait confirmer ce que j'avais à l'esprit, à savoir que si les Nations Unies concluent un accord de bail avec la Société de développement des Nations Unies, bail à court terme, pour cinq ans ou plus longtemps, selon le cas, la partie du bâtiment occupée par les locaux des Nations Unies sera exonérée d'impôts fonciers municipaux. Je répète donc qu'il ne s'agit pas, pour la ville de New York, de faire payer des impôts fonciers aux Nations Unies pour la partie du bâtiment de la United Nations Development Corporation qui sera occupée par les Nations Unies de l'autre côté de la rue.

130. Cela dit, je voudrais faire certaines observations, comme je l'ai annoncé tout à l'heure, relatives à la question parlementaire. Quelle est la majorité nécessaire pour l'amendement dont nous sommes saisis? Nous sommes convaincus que l'amendement qui figure au document A/L.697 n'exige que la majorité simple. Il ne relève ni du paragraphe 2 de l'Article 18 de la Charte, ni de l'article 85 du règlement intérieur de l'Assemblée générale. S'il est adopté, l'amendement n'aura pas d'effet sur le budget de l'année 1973. En outre, on peut se demander si cet amendement aura la moindre incidence financière au-delà des dépenses déjà supportées par l'Organisation pour la location de bureaux. En fait, je pense qu'il pourrait conduire à diminuer à la longue les frais de l'Organisation. Même si le projet de résolution entraînait des incidences financières, cela ne suffirait pas pour en faire une question exigeant la majorité des deux tiers. Comme le Conseiller juridique l'a dit ici, il y a quelques jours seulement — et je cite une partie de son intervention :

"J'ai déjà dit... le simple fait qu'une résolution ait des incidences financières ne signifie pas qu'il s'agisse d'une "question budgétaire"; c'est ainsi que les résolutions n'ayant qu'un effet indirect sur le budget, telles que celles qui demandaient des réunions de l'Assemblée générale en Europe"

— et il cite alors quelques précédents comprenant la décision d'ajouter l'espagnol et le russe aux langues de travail —

"ont été généralement considérées comme ne requérant pas la majorité des deux tiers." [*2108ème séance, par. 168*]

C'est un avis éclairé et cette interprétation de l'Article 18, que nous avons tous acceptée la semaine dernière, s'applique nettement à la situation qui nous est présentée cet après-midi.

131. En un mot, la question dont nous sommes saisis n'a pas d'incidence sur le budget de 1973 et ce n'est pas une question budgétaire au sens du paragraphe 2 de l'Article 18. Pour toutes ces raisons, nous voterons en faveur de la proposition selon laquelle cet amendement requiert la simple majorité plutôt que la majorité des deux tiers. Mais, étant donné les points de vue exprimés cet après-midi sur cette question, je vous prie, Monsieur le Président, de bien vouloir inviter notre Conseiller juridique à donner son avis sur la majorité requise pour l'adoption de cet amendement.

132. Le PRESIDENT : Nous avons ainsi achevé la discussion sur l'amendement. Nous avons à trancher la question

suivante : l'amendement doit-il être adopté à la majorité des deux tiers, comme cela a été proposé par certaines délégations, ou à la majorité simple ? Je prie le Conseiller juridique, M. Stavropoulos, secrétaire général adjoint aux affaires juridiques, Conseiller juridique, de nous faire connaître son opinion.

133. M. STAVROPOULOS (Secrétaire général adjoint aux affaires juridiques, Conseiller juridique) [*interprétation de l'anglais*] : L'amendement proposé dans le document A/L.697 et Add.1 envisage certaines modifications dans les termes de la décision recommandée au paragraphe 33 du document A/8985/Add.1. Il faut donc se demander si cette proposition, soit sous la forme adoptée par la Cinquième Commission, soit sous la forme qui reprendrait les recommandations du Comité consultatif, requiert une majorité des deux tiers pour son adoption. Il est évident que la partie pertinente de la recommandation de la Cinquième Commission n'a pas d'incidences financières, étant donné qu'elle tend à reporter toute décision de fond à la vingt-huitième session de l'Assemblée générale, et que les instructions à donner au Secrétaire général pour son rapport n'engageraient nullement l'Assemblée, dans un sens ou dans un autre, vers une solution particulière.

134. La question est donc de savoir si le point relatif aux locaux à usage de bureaux requiert par lui-même une majorité des deux tiers du fait de ses incidences financières. La proposition du Secrétaire général, qui a été approuvée par le Comité consultatif [*voir A/8708/Add.17*], prévoit, en fait, la location de nouveaux bureaux près du Siège pour remplacer les bureaux actuellement disséminés qui sont loués plus loin. Le montant total du loyer pour les locaux actuels et pour ceux qui les remplaceront est de l'ordre de 2 millions de dollars par an ou de 2 400 000 dollars avec les frais secondaires. Ainsi, à l'exception des frais éventuels de résiliation de bail, il ne devrait pas y avoir d'incidences financières supplémentaires en suivant cette proposition. En fait, à la longue, elle devrait nous amener à réaliser des économies. En outre, le Secrétaire général est déjà habilité à signer des baux. Une éventuelle option d'achat d'immeubles serait présentée à la vingt-huitième session de l'Assemblée, mais aucune décision définitive n'est à prendre maintenant sur ce point. J'estime donc que l'autorisation à donner au Secrétaire général de conclure les accords qu'il propose, déjà entérinés par le Comité consultatif et la Cinquième Commission, n'est pas le genre de décision de principe qui nécessite une majorité des deux tiers en tant que question budgétaire. Je pense qu'elle requiert la majorité simple.

135. Le PRESIDENT : Nous venons d'entendre la déclaration du Conseiller juridique sur la question de la majorité requise pour adopter l'amendement à la proposition dont est maintenant saisie l'Assemblée. D'après le débat, il paraît évident que la question de la majorité requise pour l'adoption de l'amendement et de la recommandation de la Cinquième Commission fait l'objet de controverses. J'estime donc que l'Assemblée générale doit décider, par un vote à la majorité simple, s'il s'agit là d'une question importante aux termes de l'Article 18 de la Charte.

136. Je vais donc mettre aux voix la motion dans ce sens.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Albanie, Algérie, Bulgarie, Burundi, République socialiste soviétique de Biélorussie, Tchad, Chili, Congo, Cuba, Tchécoslovaquie, Dahomey, Yémen démocratique, Equateur, Egypte, Guinée équatoriale, France, Guinée, Hongrie, Irak, République arabe libyenne, Madagascar, Mali, Mexique, Mongolie, Nigéria, Pérou, Pologne, Roumanie, Rwanda, Arabie Saoudite, Somalie, Soudan, République arabe syrienne, Togo, Trinité-et-Tobago, République socialiste soviétique d'Ukraine, Union des Républiques socialistes soviétiques, République-Unie de Tanzanie, Venezuela, Yémen, Zambie.

Votent contre : Argentine, Australie, Autriche, Belgique, Bolivie, Brésil, Canada, Colombie, Costa Rica, Chypre, Danemark, République Dominicaine, El Salvador, Fidji, Finlande, Ghana, Grèce, Guyane, Haïti, Islande, Indonésie, Irak, Irlande, Israël, Italie, Côte d'Ivoire, Jamaïque, Japon, République khmère, Laos, Libéria, Luxembourg, Malawi, Malaisie, Malte, Maroc, Népal, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Nicaragua, Niger, Norvège, Oman, Pakistan, Panama, Philippines, Portugal, Afrique du Sud, Espagne, Sri Lanka, Souaziland, Suède, Thaïlande, Turquie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique, Uruguay, Yougoslavie, Zaïre.

S'abstiennent : Afghanistan, Bahreïn, Barbade, Bhoutan, Birmanie, Cameroun, République centrafricaine, Chine, Ethiopie, Gabon, Guatemala, Inde, Jordanie, Kenya, Koweït, Liban, Mauritanie, Maurice, Paraguay, Qatar, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Tunisie, Ouganda, Emirats arabes unis, Haute-Volta.

Par 59 voix contre 41, avec 27 abstentions, la motion est rejetée.

137. Le PRESIDENT : Par ce vote, l'Assemblée générale a donc décidé que la majorité des deux tiers n'est pas requise.

138. Je donne la parole au représentant de Cuba pour une motion d'ordre.

139. M. ALARCÓN (Cuba) [*interprétation de l'espagnol*] : J'aurais aimé intervenir immédiatement après l'exposé du Conseiller juridique, car ma délégation estimait et estime toujours que la décision sur l'amendement australien exigeait la majorité des deux tiers. Cette question revêt une importance que nous ne saurions nous dissimuler. On a dit que l'amendement n'aurait pas d'incidences financières. Le représentant des Etats-Unis a dit qu'en fait, loin d'augmenter les incidences financières, cet amendement conduirait à réaliser des économies. Mais ce que l'on ne saurait contester, c'est que le Président a indiqué, au début de cette séance, que l'Assemblée allait aborder le point 73 de son ordre du jour, c'est-à-dire la question du Projet de budget pour l'exercice 1973. Personne d'ailleurs n'a nié que le règlement intérieur de l'Assemblée et la Charte elle-même établissent clairement que les questions budgétaires font partie de celles qui exigent un vote à la majorité des deux tiers.

140. J'ai sous les yeux la précision apportée par M. Stavropoulos il y a seulement quelques jours. Il a dit : "Au titre du paragraphe 1 de l'article 17, le budget lui-même, qui comprend à la fois les recettes et les dépenses" [2108ème séance, par. 163], c'est-à-dire . . .

141. Le **PRESIDENT** : Je donne la parole au représentant des Etats-Unis pour une motion d'ordre.

142. M. **PHILLIPS** (Etats-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : Je voudrais faire observer qu'en vertu de l'article 90 du règlement intérieur le vote a déjà commencé. Le Président a annoncé que le scrutin commençait et l'article 90 du règlement intérieur stipule que : "aucun représentant ne peut interrompre le scrutin, sauf pour présenter une motion d'ordre ayant trait à la manière dont s'effectue ledit scrutin". Je prétends donc que les observations de l'orateur sont irrecevables.

143. Le **PRESIDENT** : Je voudrais indiquer que le vote est terminé sur ce problème. Je crois comprendre que le représentant de Cuba expose seulement son point de vue; mais j'insiste sur le fait que le vote sur ce point est terminé.

144. M. **ALARCÓN** (Cuba) [*interprétation de l'espagnol*] : Si j'ai bien compris, la seule chose qui ait été mise aux voix jusqu'ici, c'est l'interprétation des dispositions portant sur la majorité requise pour le vote sur le prétendu "amendement australien". Je crois qu'il y a d'autres orateurs inscrits pour expliquer leur vote sur l'amendement avant le scrutin. Le Président n'a jamais annoncé que le vote sur l'amendement avait commencé.

145. Ma délégation a demandé la parole pour expliquer son vote sur le scrutin qui vient d'avoir lieu, c'est-à-dire sur la question de savoir si l'amendement nécessitait un vote à la majorité des deux tiers ou à la majorité simple.

146. Je reviens donc à ce que je disais, à savoir que l'Assemblée est saisie d'une proposition d'ordre budgétaire. Qu'elle augmente ou réduise le budget, ou qu'elle le maintienne au niveau actuel, il s'agit d'une question budgétaire, et la Charte stipule que toutes les questions d'ordre budgétaire exigent un vote à la majorité des deux tiers. On peut donner toutes les interprétations que l'on veut sur les incidences budgétaires de la proposition australienne; mais l'Assemblée générale, en dépit de la décision qu'elle a prise dans ce cas — et c'est ce que ma délégation désire souligner —, n'est pas habilitée à modifier la Charte de notre organisation. Par conséquent, bien que la majorité ait été en faveur de la motion qui intéresse tellement les Etats-Unis — majorité d'ailleurs assez réduite —, la Charte reste en vigueur et il faudra toujours une majorité des deux tiers pour toute décision portant sur le budget, telle que celle dont nous sommes saisis en ce moment.

147. Les conséquences juridiques qu'aurait l'adoption du prétendu amendement australien, s'il était approuvé par une majorité contraire à celle qu'exige la Charte, équivaldraient à un amendement indirect de la Charte. La Charte elle-même établit la procédure d'amendement et ce n'est pas une interprétation du Conseiller juridique ou un simple vote de l'Assemblée générale qui peut modifier la Charte. L'histoire soulignera ce fait significatif que, à propos du point 73 intitulé : "Projet de budget pour l'exercice 1973", un amendement à ce document — si l'Assemblée prend cette malheureuse décision — aura été adopté à une majorité illégale. Je répète qu'une telle décision serait illégale comme le seraient les loyers que nous payerions et

qui viendraient encore grossir les profits déjà importants que les Etats-Unis retirent de la présence du Siège à New York.

148. Le **PRESIDENT** : Je donne la parole au représentant de l'Arabie Saoudite pour une motion d'ordre.

149. M. **BAROODY** (Arabie Saoudite) [*interprétation de l'anglais*] : Avant tout vote, je désire souligner que, si je n'avais eu l'aide de M. Gazarian et de ses collègues, je ne saurais pas de quel paragraphe il s'agit. Il est vrai qu'on a mentionné le paragraphe 33, mais le document qui le contient [A/8985/Add.1] ne nous a pas été distribué bien que j'aie envoyé quelqu'un à plusieurs reprises pour le chercher. Maintenant qu'il a été reproduit, a-t-il été distribué ? Il y a cinq minutes encore nous n'avions que le document A/8985. Voilà pourquoi, avant d'intervenir, je voulais être bien sûr que tous mes collègues étaient en possession du document A/8985/Add.1 en date du 19 décembre. Je répète qu'il y a cinq minutes ce document n'était pas disponible. Or, lorsque nous votons, nous devons savoir sur quoi.

150. Le **PRESIDENT** : L'amendement a été distribué ce matin et l'autre document 8985/Add.1 au cours de cette séance. Etant donné la discussion qui s'est déroulée ici, je crois que toutes les délégations savaient de quoi il s'agissait.

151. Comme je l'ai dit, nous avons terminé la discussion sur l'amendement. J'ai jugé opportun, à la suite de cette discussion, d'inviter l'Assemblée à voter sur la question de procédure concernant la majorité requise pour le vote relatif à l'amendement australien. Le problème est maintenant tranché et nous allons reprendre le rapport en entier, c'est-à-dire ses première et deuxième parties [A/8985/Add.1], et nous voterons dans l'ordre des points présentés.

152. Je vais maintenant donner la parole aux représentants qui souhaitent expliquer leur vote avant le scrutin sur toutes les décisions, recommandations et projets de résolution contenus dans les première et deuxième parties du rapport de la Cinquième Commission, et les explications de vote porteront sur l'ensemble de ces décisions.

153. Lorsque tous les votes auront eu lieu, les représentants qui voudront expliquer leur vote après le scrutin auront la possibilité de le faire.

154. M. **SAFRONTCHUK** (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*traduit du russe*] : Avant le scrutin sur le projet de budget pour l'exercice 1973, la délégation d'URSS croit devoir exposer les raisons de son vote. Au cours de l'examen des questions budgétaires, la délégation soviétique part de l'idée que les crédits budgétaires doivent servir avant tout à l'accomplissement des tâches fondamentales de l'ONU, telles qu'elles sont énoncées dans la Charte. Partant de cette position de principe, l'Union soviétique, qui compte parmi les pays versant les quotes-parts les plus élevées, ne saurait admettre que ses contributions, comme celles des autres Etats Membres de l'ONU, servent à des fins autres que celles auxquelles elles sont destinées, non pas à la réalisation des objectifs pour lesquels l'Organisation a été créée mais, à plus forte raison, à des fins contraires à la Charte.

155. La délégation soviétique voudrait faire observer que dès le début, grâce aux efforts déployés par le Secrétaire général, il a été possible, lors de l'établissement du projet de budget pour 1973, de ramener l'augmentation des dépenses budgétaires à un niveau optimal dépassant à peine de 5 p. 100 les dépenses de l'année dernière. Cependant, dès la présente session, plusieurs décisions non justifiées concernant l'augmentation des dépenses en 1973 ont été adoptées, ce qui a porté le budget de 1973 à un montant total de près de 226 millions de dollars, qui dépasse de plus de 8 p. 100 celui de 1972.

156. La délégation soviétique tient à dire qu'elle n'est pas satisfaite des activités administratives et budgétaires de l'ONU. Depuis plusieurs années déjà, le budget de l'ONU augmente à une rapidité injustifiée, et la majeure partie de ce budget sert non pas à l'exécution de mesures utiles, non pas aux activités de maintien de la paix et de la sécurité internationales, qui constituent le but essentiel de l'ONU, mais à payer les effectifs du Secrétariat qui ne cessent de croître et à financer des mesures d'ordre secondaire, ainsi que d'autres mesures qui n'ont rien à voir avec le budget ordinaire de notre organisation. Près des trois quarts des crédits budgétaires à ouvrir pour 1973 doivent servir à payer un personnel permanent et temporaire excessivement nombreux. S'agissant des crédits prévus à cette fin, la délégation soviétique voudrait une fois de plus appeler l'attention de l'Assemblée générale sur le fait qu'en dépit des rappels réitérés de l'Assemblée concernant la nécessité de réaliser au plus tôt une répartition géographique équitable du personnel du Secrétariat de l'ONU, la situation dans ce domaine laisse toujours à désirer. Comme par le passé, le personnel du Secrétariat est composé en grande partie de ressortissants de pays surreprésentés alors que les pays sous-représentés se heurtent, subjectivement parlant, à de grandes difficultés pour faire accepter leurs ressortissants parmi les employés du Secrétariat. De ce fait, les pays sous-représentés, dont l'URSS, et en particulier de nombreux pays en voie de développement, sont obligés de supporter des dépenses budgétaires disproportionnées pour payer le personnel originaire des pays surreprésentés.

157. La délégation soviétique doit constater avec regret qu'en dépit des objections catégoriques de nombreuses délégations, le projet de budget pour 1973 prévoit à nouveau des crédits illégaux pour le financement de mesures prises en violation directe de la Charte des Nations Unies, telles que le paiement des intérêts et l'amortissement de la dette de l'ONU contractée pour couvrir les dépenses relatives aux opérations de l'ONU au Congo et au Moyen-Orient, des dépenses consacrées au financement de la prétendue Commission des Nations Unies pour l'unification et le relèvement de la Corée, dont l'activité est contraire aux intérêts véritables du peuple coréen, et au cimetière où sont ensevelis les morts des Nations Unies en Corée.

158. La délégation soviétique réaffirme sa position de principe sur cette question et insiste pour que soient retirés du budget ordinaire les articles en vertu desquels ces mesures illégales et contraires à la Charte sont financées.

159. La délégation soviétique voudrait également réaffirmer sa position sur les chapitres 12, 13 et 14 du projet de budget. Nous estimons qu'il est illégal d'imputer le coût des

mesures d'assistance technique sur le budget ordinaire de l'ONU. On sait que l'Union soviétique se prononce comme par le passé en faveur de l'octroi, dans tous les domaines, d'une aide technique aux pays en voie de développement, que ce soit sur le plan bilatéral ou par l'intermédiaire de l'ONU. Conformément aux accords existants, l'Union soviétique accorde une aide en matière de développement économique et technique à plus de 40 pays en voie de développement des différents continents du monde et verse des contributions bénévoles importantes pour la réalisation des programmes d'assistance technique de l'ONU. C'est pourquoi, nos objections et notre vote contre les chapitres 12, 13 et 14 du projet de budget ne découlent pas d'un refus de reconnaître l'importance de l'assistance technique, mais de notre position de principe de respect de la Charte, selon laquelle le budget ordinaire est un budget de dépenses d'administration. Nous estimons que le financement de l'assistance technique doit s'effectuer exclusivement sur une base volontaire. C'est pourquoi l'Union soviétique, comme par le passé, versera sa part de ces dépenses en monnaie nationale. Le budget de l'ONU de ces dernières années subit le contrecoup des modifications des taux de change des monnaies de certains pays capitalistes. Pour couvrir les dépenses supplémentaires qui résultent de la réévaluation des monnaies de certains pays capitalistes liée à l'aggravation de la crise du système monétaire et financier dans l'ensemble du monde capitaliste, le Secrétaire général envisage une augmentation des dépenses dans le projet de budget pour 1973.

160. La délégation soviétique estime qu'il ne serait pas normal de combler le déficit résultant de la fluctuation des taux de change en augmentant les contributions des Etats Membres de l'ONU. Ce déficit doit être comblé par des économies à réaliser sur les affectations de crédits.

161. Comme le projet de budget pour 1973 prévoit beaucoup de dépenses superflues et injustifiées, contre lesquelles la délégation soviétique s'est élevée, mais dont l'inclusion, comme nous l'avons déjà dit, a contribué à augmenter les crédits demandés de plus de 8 p. 100 par rapport à 1972, comme cette augmentation ne repose sur aucun motif valable, et comme l'on continue à demander des crédits pour un certain nombre de mesures illégales et contraires à la Charte, la délégation de l'URSS votera contre l'adoption du projet de budget pour l'exercice 1973 considéré dans son ensemble.

162. En ce qui concerne le projet de résolution III sur les dépenses imprévues et extraordinaires de l'ONU en 1973, la délégation soviétique estime indispensable de déclarer que, conformément à la Charte des Nations Unies, le droit de décider des questions liées au financement des mesures prises par l'ONU pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales appartient exclusivement au Conseil de sécurité; conférer au Secrétariat de l'ONU le droit d'effectuer des dépenses à cette fin est une violation de la Charte. C'est pourquoi la délégation soviétique votera contre ce projet de résolution.

163. La délégation soviétique votera également contre le projet de résolution VII C prévoyant simplement l'extinction de la dette laissée par les représentants du régime de Tchang Kai-chek après leur expulsion de l'ONU que l'on

considérerait comme un élément du déficit à court terme de l'Organisation, ce qui reviendrait à imposer le paiement de cette dette à tous les Etats Membres. L'Union soviétique qui, pendant plus de 20 ans, a préconisé résolument et sans défaillance l'expulsion immédiate du régime de Tchang Kai-chek de l'ONU ainsi que le rétablissement des droits légitimes de la République populaire de Chine au sein de notre organisation ne peut souscrire à une telle solution de la question, qui mettrait l'amortissement de la dette contractée par le régime de Tchang Kai-chek à la charge de tous les Etats Membres de l'Organisation.

164. L'Union soviétique n'a pas l'intention de participer au paiement de la dette de Tchang Kai-chek et ne le fera pas. La délégation soviétique estime que la responsabilité financière de la dette de Tchang Kai-chek doit être assumée par les puissances qui, les Etats-Unis en tête, ont, pendant longtemps, illégalement maintenu le régime de Tchang Kai-chek à l'ONU et essayé de le maintenir même à la vingt-sixième session de l'Assemblée générale, à laquelle a été enfin adoptée à la majorité des voix la juste décision d'expulser de l'ONU les représentants du régime de Tchang Kai-chek.

165. La délégation soviétique demande un vote par appel nominal sur le projet de résolution concernant la dette de Tchang Kai-chek.

166. De nombreux représentants ont exprimé dans leurs interventions la profonde préoccupation que leur inspire la situation financière grave dans laquelle se trouve l'Organisation des Nations Unies. Des considérations et des vœux ont été émis sur les moyens de surmonter ces difficultés. La délégation soviétique partage ces préoccupations et s'efforce de faire tout ce qui est en son pouvoir pour surmonter les difficultés financières de l'Organisation et fonder sa politique budgétaire sur des assises saines. A son avis, les mesures les plus justes et les plus réalistes pour surmonter les difficultés de l'Organisation des Nations Unies seraient les suivantes :

167. Premièrement, il faut exclure du budget ordinaire de l'Organisation les dépenses illégales d'amortissement de ce qu'on appelle la dette de l'Organisation des Nations Unies et le paiement des intérêts y afférents, ainsi que les dépenses relatives à la prétendue Commission pour l'unification et le relèvement de la Corée et à l'entretien du cimetière de Corée, car ce sont là aussi des dépenses illégales et contraires à la Charte. Si certains Etats, notamment ceux qui avaient été à l'origine de ces opérations de l'ONU contraires à la Charte, souhaitent couvrir ces dépenses dans une certaine mesure, c'est leur affaire et ils peuvent verser à cet effet des contributions volontaires.

168. Deuxièmement, la délégation soviétique propose que les puissances occidentales qui détiennent des obligations des Nations Unies renoncent à leur amortissement car, comme nous l'avons déjà expliqué, cet emprunt a servi à financer des opérations militaires que ces puissances ont imposées illégalement à l'Organisation. Cependant, il serait injuste d'exiger des pays en voie de développement qui détiennent ces obligations qu'ils renoncent à leur remboursement, mais leur rachat pourrait être effectué à l'aide de contributions volontaires.

169. Troisièmement, il y a lieu d'exclure du budget ordinaire de l'Organisation les dépenses d'assistance technique et de les inscrire au Programme des Nations Unies pour le développement. Ce faisant, les Etats qui ont contribué jusqu'ici au budget ordinaire pour financer l'assistance technique doivent s'engager à augmenter leurs contributions au fonds du Programme des Nations Unies pour le développement d'un montant égal à celui qu'ils versaient jusqu'ici au titre du programme ordinaire d'assistance technique. Il faut que les Etats qui fournissent ces contributions volontaires puissent décider eux-mêmes de la monnaie dans laquelle ils effectueront les versements au titre de ce programme.

170. Quatrièmement, la solution des difficultés financières de l'Organisation serait facilitée par l'établissement d'une discipline financière rigoureuse et d'un contrôle strict, de manière que les dépenses prévues au titre des divers chapitres du budget soient effectuées d'une façon rationnelle et efficace.

171. Le budget de 1973 ne sera malheureusement pas adopté à l'unanimité du fait qu'en Cinquième Commission déjà nombre de délégations ont voté contre ou se sont abstenues. Cela montre à l'évidence qu'il existe sur cette question des désaccords entre les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies, notamment des Etats qui supportent l'essentiel de la charge que représente le financement des activités de l'Organisation. Si ces divergences de vues graves sur une question aussi importante continuent à s'accroître, l'Organisation peut se heurter à l'avenir à des difficultés financières encore plus grandes, ce qui serait regrettable pour tous, tant pour les pays qui demeurent en faveur de restrictions budgétaires que pour ceux qui voudraient gonfler les dépenses de façon inconsidérée. A cet égard, la délégation soviétique voudrait exprimer l'espoir que le Secrétaire général, tant dans l'exécution du budget de 1973 que dans l'élaboration du projet de budget pour 1974-1975, fera tout ce qui est en son pouvoir pour parvenir à un maximum d'économies.

172. M. NAUDY (France) : La délégation française a suivi avec intérêt et sympathie les efforts poursuivis par le Secrétaire général en faveur d'une politique financière de modération et de stabilisation. Elle se félicite de constater qu'en ce qui concerne l'exercice 1972, cette action s'est traduite par la non-utilisation d'ouvertures de crédits d'un montant de plus de 4 millions de dollars. De plus, la délégation française rend hommage à la prudence qui a présidé à l'établissement des prévisions budgétaires initiales pour 1973. Elle regrette cependant que l'ensemble des estimations révisées et des crédits supplémentaires de toutes espèces atteigne près de 7 millions et demi de dollars. Ce deuxième train de prévisions, présenté *in extremis* suivant une méthode contestable, est dû principalement à des décisions dont les répercussions financières n'ont sans doute pas été appréciées à leur juste valeur par les Etats Membres au moment où ceux-ci les ont adoptées, et qui intéressent la réunion de conférences ou la création de services.

173. La délégation française estime que, dans une période où les difficultés financières avec lesquelles l'Organisation se trouve aux prises n'ont pas encore trouvé de solution, il convient d'établir et de gérer tous nos programmes avec un

souci accru d'économie et de réalisme. Afin de leur donner l'efficacité et l'utilité désirables, il faudrait les alléger, dans toute la mesure possible, du poids mort des frais improductifs. Après les réductions qu'a recommandées, à juste titre, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, le montant total des crédits de dépenses, proposé à l'approbation de l'Assemblée générale, s'élève à un peu moins de 226 millions de dollars, ce qui représente, par rapport au budget de 1972, un taux de croissance de 6,2 p. 100 si on se réfère aux prévisions, ou de 8,2 p. 100 si on tient compte des crédits non utilisés par le Secrétaire général.

174. Sous réserve des observations que je viens de formuler, la délégation française votera en faveur de ces prévisions de 226 millions de dollars, en exprimant l'espoir que la nouvelle forme de présentation du budget facilitera, pour les Etats Membres comme pour le Secrétariat, la conduite d'une politique financière caractérisée à la fois par l'économie et la productivité.

175. M. PHILLIPS (Etats-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : Je voudrais expliquer pourquoi les Etats-Unis vont voter en faveur du projet de budget pour l'exercice 1973 au lieu de s'abstenir comme nous l'avons fait, l'an dernier, pour le projet de budget de 1972.

176. Tout d'abord, et c'est le plus important, nous avons été très impressionnés par la sagesse et la volonté dont a fait preuve le Secrétaire général dans l'exécution du budget pour 1972. Il s'est attaqué de front à la situation financière critique de l'Organisation et il a imposé des mesures d'austérité qui lui ont permis de limiter les dépenses au niveau des recettes anticipées, évitant ainsi d'augmenter le déficit. C'est vraiment là une réalisation remarquable et une preuve de son efficacité.

177. C'est la raison pour laquelle nous ne sommes pas surpris de voir le Secrétaire général continuer de préconiser une politique d'austérité en présentant les prévisions budgétaires pour 1973. Le taux d'accroissement du budget pour les dépenses est bien inférieur à celui qui nous a été présenté l'an dernier. Nous estimons que cela correspond à la réalité, à savoir que la situation financière de l'ONU ne s'est malheureusement pas améliorée.

178. Nous voterons donc pour le projet de budget pour l'exercice 1973, étant entendu que nous espérons que le Secrétaire général poursuivra sa politique antérieure, à savoir que les dépenses correspondront au niveau des recettes prévues, en tout cas jusqu'à ce que la situation financière se soit améliorée de façon substantielle, et nous espérons que toutes les délégations aideront le Secrétaire général dans cet effort en poursuivant une politique modérée dans les demandes qu'elles formulent quant aux ressources du Secrétariat.

179. Enfin, nous espérons très sincèrement que toutes les délégations continueront de participer activement à la recherche d'une solution définitive des problèmes financiers de l'Organisation des Nations Unies.

180. M. HATCHETT GUTIÉRREZ (Mexique) [*interprétation de l'espagnol*] : Après avoir étudié le rapport du

Secrétaire général [A/C.5/1458 et Corr.2 et Add.1] et le rapport du Comité consultatif [A/8708/Add.17], et avoir analysé les divers arguments avancés à propos de ce point par plusieurs délégations à la Cinquième Commission, la délégation mexicaine a voté en faveur de l'inclusion du paragraphe 33 dans le rapport de la Cinquième Commission [A/8985/Add.1]. Elle l'a fait car nous sommes convaincus que nous devons avoir un rapport du Secrétaire général à la prochaine session, où seront consignés tous les renseignements et non seulement les points marginaux eu égard à la demande formulée dans la résolution 2618 (XXIV), comme il ressort du paragraphe 9 du rapport du Comité consultatif.

181. N'oublions pas que le bâtiment de la United Nations Development Corporation doit être terminé en 1975 et qu'il existe déjà un consensus tacite pour demander au Secrétaire général de présenter un rapport complet sur les différentes propositions des Etats Membres, y compris les pays en voie de développement, pour l'emplacement de locaux du Secrétariat dans leurs villes respectives. Par conséquent, la seule question qu'il nous reste à examiner est celle de savoir si la prochaine session de l'Assemblée générale pourra ou non se prononcer sur les paragraphes 23 et 24 du document A/8708/Add.17, après avoir étudié le rapport du Secrétaire général.

182. La délégation du Mexique espère que cela sera possible à la prochaine session. A notre avis, ce point a été discuté de façon approfondie en Cinquième Commission, et nous sommes convaincus que la décision prise était la meilleure; aussi ma délégation appuie-t-elle la recommandation adoptée à la majorité par la Cinquième Commission.

183. Ma délégation votera en faveur du projet de résolution que nous soumet la Cinquième Commission. Ma délégation tient également à préciser qu'elle maintient, comme elle l'a déjà expliqué, ses réserves en ce qui concerne les sections 17 et 20 du budget.

184. M. ÅLGÅRD (Norvège) [*interprétation de l'anglais*] : Il y a presque un an, à sa séance de clôture, le 22 décembre 1971, la vingt-sixième session de l'Assemblée générale avait décidé de créer un Comité spécial chargé d'examiner la situation financière de l'Organisation des Nations Unies. Cet organisme avait pour mandat de rechercher les moyens de résoudre les difficultés financières de l'Organisation et de soumettre des propositions concrètes à la vingt-septième session de l'Assemblée générale.

185. Lorsqu'en janvier de cette année le Comité a commencé ses travaux, j'ai eu l'honneur d'en être élu président. Après neuf mois de travail, une longue série de séances et de nombreuses discussions officieuses, le Comité a soumis son rapport [A/8729]. J'aurais voulu être à même de présenter à cette 2116ème séance plénière le genre de propositions concrètes envisagées dans le mandat du Comité. Malheureusement, je ne suis pas en mesure de le faire. Cela ne signifie pas que le Comité ait travaillé en vain. Il a pu dégager et analyser les difficultés, qui se classent en trois catégories : premièrement, le présent : comment persuader les Etats Membres de verser leurs contributions en entier et à temps ? Deuxièmement, le passé : comment éliminer le déficit déjà accumulé ? Troisièmement,

l'avenir : comment établir un budget convenu ne laissant place à aucune échappatoire ?

186. Les membres du Comité sont tombés d'accord pour estimer que tous ces problèmes devaient être résolus simultanément, en bloc, et que la responsabilité de la recherche d'une solution définitive incombait à tous les Etats Membres, et non pas uniquement à une seule catégorie d'Etats Membres. Toutefois, il n'y a pas eu unanimité au Comité sur la façon d'y parvenir, bien que 12 des 14 Membres qui ont participé à cette tâche aient mis au point un plan provisoire.

187. Si le Comité spécial n'est pas parvenu, en dépit de tous ses efforts, à présenter aujourd'hui à l'Assemblée des propositions concrètes, ce n'est pas parce que le problème financier est insurmontable. La cause en est les problèmes politiques sous-jacents. A moins que des concessions ne soient consenties eu égard à ces principes politiques dans l'avenir, il n'y aura pas d'accommodement possible et les problèmes financiers resteront sans solution. Nous comprenons tous, je pense, à quel point cela risquerait de compromettre l'œuvre et le prestige de notre organisation.

188. Je lance donc un appel — et c'est tout ce que je puis faire — à tous les gouvernements Membres pour qu'ils tiennent compte de cette situation et repensent leur position. Je ne doute pas que le Secrétaire général, si actif, énergique et dévoué à notre organisation, poursuivra la recherche de solutions possibles. Je lui adresse tous mes vœux et je tiens à l'assurer qu'il pourra toujours compter sur mon aide à cet égard.

189. Le PRESIDENT : Nous avons épuisé la liste des orateurs qui souhaitent expliquer leur vote avant le vote.

190. L'Assemblée générale va maintenant se prononcer sur les recommandations de la Cinquième Commission contenues dans la première partie de son rapport [A/8985].

191. Puis-je inviter les membres de l'Assemblée à porter leur attention sur les décisions qui figurent aux paragraphes 47, 51 et 58 ? Etant donné que la commission a adopté ces décisions sans objection, puis-je considérer que l'Assemblée générale fait sienne la décision contenue au paragraphe 58 et prend note des décisions contenues aux paragraphes 47 et 51 du document A/8985 ?

Il en est ainsi décidé.

192. Le PRESIDENT : J'appelle ensuite l'attention des membres sur les recommandations qui figurent aux paragraphes 59 et 76. Si je n'entends pas d'objection, je considérerai que l'Assemblée générale approuve ces recommandations.

Il en est ainsi décidé.

193. Le PRESIDENT : Nous allons maintenant voter sur le projet de résolution I recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 77 du document A/8985. Ce projet de résolution est intitulé "Mode de présentation du budget de l'Organisation des Nations Unies et durée du cycle budgétaire". Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Albanie, Algérie, Argentine, Australie, Autriche, Bahreïn, Barbade, Belgique, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brésil, Bulgarie, Birmanie, Burundi, République socialiste soviétique de Biélorussie, Cameroun, Canada, République centrafricaine, Tchad, Chili, Colombie, Congo, Costa Rica, Cuba, Chypre, Tchécoslovaquie, Dahomey, Yémen démocratique, Danemark, République Dominicaine, Equateur, Egypte, El Salvador, Guinée équatoriale, Ethiopie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Ghana, Grèce, Guatemala, Guinée, Guyane, Haïti, Honduras, Hongrie, Islande, Inde, Indonésie, Iran, Irak, Irlande, Israël, Italie, Côte d'Ivoire, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kenya, République khmère, Koweït, Laos, Liban, Libéria, République arabe libyenne, Luxembourg, Madagascar, Malawi, Malaisie, Mali, Malte, Mauritanie, Maurice, Mexique, Mongolie, Maroc, Népal, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Oman, Pakistan, Panama, Paraguay, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, Roumanie, Rwanda, Arabie Saoudite, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Afrique du Sud, Espagne, Sri Lanka, Soudan, Souaziland, Suède, République arabe syrienne, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Ouganda, République socialiste soviétique d'Ukraine, Union des Républiques socialistes soviétiques, Emirats arabes unis, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, République-Unie de Tanzanie, Etats-Unis d'Amérique, Haute-Volta, Uruguay, Venezuela, Yémen, Yougoslavie, Zaïre, Zambie.

Votent contre : néant.

Par 128 voix contre zéro, le projet de résolution est adopté [résolution 3043 (XXVII)].

194. Le PRESIDENT : J'appelle maintenant l'attention des membres de l'Assemblée sur les diverses décisions et recommandations de la Cinquième Commission contenues dans la deuxième partie de son rapport [A/8985/Add.1]. Nous allons d'abord examiner la recommandation contenue dans le paragraphe 11. Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Algérie, Argentine, Australie, Autriche, Bahreïn, Barbade, Belgique, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brésil, Birmanie, Burundi, Cameroun, Canada, République centrafricaine, Tchad, Colombie, Costa Rica, Dahomey, Yémen démocratique, Danemark, Equateur, Egypte, Guinée équatoriale, Ethiopie, Fidji, France, Ghana, Grèce, Guatemala, Guinée, Guyane, Haïti, Honduras, Inde, Indonésie, Iran, Irak, Irlande, Israël, Italie, Côte d'Ivoire, Japon, Kenya, République khmère, Koweït, Laos, République arabe libyenne, Malawi, Malaisie, Mali, Mauritanie, Maurice, Mexique, Maroc, Népal, Nouvelle-Zélande, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Oman, Pakistan, Pérou, Philippines, Portugal, Qatar, Rwanda, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Sri Lanka, Soudan, Suède, République arabe syrienne, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Ouganda, Emirats arabes unis, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, République-Unie de Tanzanie, Haute-Volta, Uruguay, Venezuela¹, Yémen, Yougoslavie, Zaïre, Zambie.

¹ La délégation vénézuélienne a fait savoir ultérieurement au Secrétariat qu'elle désirait que son pays figure au nombre de ceux qui ont voté contre la recommandation.

Votent contre : Cuba, République Dominicaine, Espagne.

S'abstiennent : Bulgarie, République socialiste soviétique de Biélorussie, Chili, Chine, Congo, Chypre, Tchécoslovaquie, El Salvador, Finlande, Gabon, Hongrie, Islande, Jamaïque, Jordanie, Liban, Libéria, Luxembourg, Madagascar, Malte, Mongolie, Pays-Bas, Panama, Paraguay, Pologne, Roumanie, Arabie Saoudite, Afrique du Sud, République socialiste soviétique d'Ukraine, Union des Républiques socialistes soviétiques, Etats-Unis d'Amérique.

Par 94 voix contre 3, avec 30 abstentions, la recommandation est adoptée.

195. Le **PRESIDENT** : Nous passons maintenant à la recommandation contenue dans le paragraphe 33 du document A/8985/Add.1 et à l'amendement A/L.697 et Add.1. Conformément à l'article 92 du règlement intérieur, je mettrai d'abord aux voix l'amendement, puis la recommandation, modifiée ou non. Un vote par appel nominal a été demandé.

Il est procédé au vote par appel nominal.

L'appel commence par l'Albanie, dont le nom est tiré au sort par le Président.

Votent pour : Argentine, Australie, Autriche, Barbade, Belgique, Bolivie, Brésil, Canada, Colombie, Costa Rica, Danemark, République Dominicaine, El Salvador, Fidji, Finlande, Ghana, Grèce, Haïti, Islande, Inde, Indonésie, Iran, Irlande, Israël, Italie, Côte d'Ivoire, Japon, République khmère, Laos, Libéria, Luxembourg, Malawi, Malaisie, Malte, Népal, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Nicaragua, Niger, Norvège, Pakistan, Panama, Paraguay, Philippines, Portugal, Afrique du Sud, Espagne, Sri Lanka, Suède, Turquie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique, Haute-Volta, Uruguay, Yougoslavie.

Votent contre : Albanie, Algérie, Bahreïn, Bulgarie, Birmanie, Burundi, République socialiste soviétique de Biélorussie, Cameroun, Tchad, Chili, Congo, Cuba, Tchécoslovaquie, Dahomey, Yémen démocratique, Equateur, Egypte, Guinée équatoriale, France, Guatemala, Guinée, Guyane, Hongrie, Irak, Jamaïque, Liban, République arabe libyenne, Madagascar, Mali, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Maroc, Nigéria, Oman, Pérou, Pologne, Qatar, Roumanie, Arabie Saoudite, Sierra Leone, Somalie, Soudan, République arabe syrienne, Trinité-et-Tobago, Tunisie, République socialiste soviétique d'Ukraine, Union des Républiques socialistes soviétiques, Emirats arabes unis, République-Unie de Tanzanie, Venezuela, Yémen, Zambie.

S'abstiennent : Bhoutan, Botswana, République centrafricaine, Chine, Chypre, Ethiopie, Gabon, Honduras, Jordanie, Kenya, Koweït, Maurice, Rwanda, Sénégal, Singapour, Souaziland, Thaïlande, Togo, Ouganda, Zaïre, Afghanistan.

Par 55 voix contre 53, avec 21 abstentions, l'amendement est adopté.

196. Le **PRESIDENT** : Je mets maintenant aux voix la recommandation contenue dans le paragraphe 33 du document A/8985/Add.1, telle qu'elle a été modifiée par l'adoption de l'amendement.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Argentine, Australie, Autriche, Bahreïn, Barbade, Belgique, Bhoutan, Brésil, Burundi, Canada, Colombie, Costa Rica, Chypre, Danemark, République Dominicaine, Equateur, El Salvador, Fidji, Finlande, Gabon, Ghana, Grèce, Guatemala, Haïti, Islande, Inde, Indonésie, Iran, Irlande, Israël, Italie, Côte d'Ivoire, Japon, Jordanie, Kenya, République khmère, Laos, Liban, Libéria, Luxembourg, Malawi, Malaisie, Malte, Mauritanie, Maurice, Maroc, Népal, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Pakistan, Panama, Paraguay, Philippines, Portugal, Rwanda, Afrique du Sud, Espagne, Sri Lanka, Souaziland, Suède, Thaïlande, Togo, Tunisie, Turquie, Ouganda, Emirats arabes unis, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique, Haute-Volta, Uruguay, Yougoslavie.

Votent contre : Albanie, Algérie, Tchad, Chili, Congo, Cuba, Yémen démocratique, Guinée équatoriale, Guinée, Hongrie, Madagascar, Mali, République arabe syrienne, Trinité-et-Tobago, Yémen.

S'abstiennent : Afghanistan, Botswana, Birmanie, Cameroun, Chine, Dahomey, Egypte, Ethiopie, France, Guyane, Honduras, Irak², Jamaïque, Koweït, République arabe libyenne, Mexique, Oman, Pérou, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Somalie, République-Unie de Tanzanie, Venezuela, Zaïre, Zambie.

Par 75 voix contre 15, avec 26 abstentions, la recommandation ainsi modifiée est adoptée³.

197. Le **PRESIDENT** : Je me reporte maintenant aux recommandations de la Cinquième Commission qui figurent aux paragraphes 34, 37, 39, 41 et 42 du document A/8985/Add.1. Si je n'entends pas d'objections, je considérerai que l'Assemblée générale approuve ces recommandations.

Il en est ainsi décidé.

198. Le **PRESIDENT** : Nous passons maintenant aux projets de résolution recommandés par la Cinquième Commission dans la deuxième partie de son rapport [A/8985/Add.1, par. 67].

199. Le projet de résolution II A est intitulé "Ouverture de crédits budgétaires pour l'exercice 1973". Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Algérie, Argentine, Australie, Autriche, Bahreïn, Barbade, Belgique, Bhoutan, Bolivie, Brésil, Birmanie, Burundi, Cameroun, Canada, République centrafricaine, Tchad, Chili, Colombie, Congo, Costa Rica, Chypre, Dahomey, Yémen démocratique, Danemark, République Dominicaine, Equateur, Egypte, El Salvador, Guinée équatoriale, Ethiopie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Ghana, Grèce, Guatemala, Guinée, Guyane, Haïti, Honduras, Islande, Inde, Indonésie, Iran, Irak, Irlande, Israël, Italie, Côte d'Ivoire, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kenya,

² La délégation irakienne a fait savoir ultérieurement au Secrétariat qu'elle désirait que son pays figure au nombre de ceux qui ont voté contre la recommandation.

³ La délégation bolivienne a fait savoir ultérieurement au Secrétariat qu'elle désirait que son pays figure au nombre de ceux qui ont voté en faveur de la recommandation.

République khmère, Koweït, Laos, Liban, Libéria, République arabe libyenne, Luxembourg, Madagascar, Malawi, Malaisie, Malte, Mauritanie, Maurice, Mexique, Maroc, Népal, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Oman, Pakistan, Panama, Paraguay, Pérou, Philippines, Qatar, Rwanda, Arabie Saoudite, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Espagne, Sri Lanka, Soudan, Souaziland, Suède, République arabe syrienne, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Ouganda, Emirats arabes unis, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, République-Unie de Tanzanie, Etats-Unis d'Amérique, Haute-Volta, Uruguay, Venezuela, Yémen, Yougoslavie, Zaïre, Zambie.

Votent contre : Bulgarie, République socialiste soviétique de Biélorussie, Tchécoslovaquie, Hongrie, Mongolie, Pologne, République socialiste soviétique d'Ukraine, Union des Républiques socialistes soviétiques.

S'abstiennent : Cuba, Mali, Portugal, Roumanie, Afrique du Sud.

Par 113 voix contre 8, avec 5 abstentions, le projet de résolution II A est adopté [résolution 3044 A (XXVII)].

200. Le **PRESIDENT** : Nous passons ensuite au projet de résolution II B relatif aux "Prévisions de recettes pour l'exercice 1973". Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Albanie, Algérie, Argentine, Australie, Autriche, Bahreïn, Barbade, Belgique, Bhoutan, Bolivie, Brésil, Bulgarie, Birmanie, Burundi, République socialiste soviétique de Biélorussie, Cameroun, Canada, République centrafricaine, Tchad, Chili, Chine, Colombie, Congo, Costa Rica, Cuba, Chypre, Tchécoslovaquie, Dahomey, Yémen démocratique, Danemark, République Dominicaine, Equateur, Egypte, El Salvador, Guinée équatoriale, Ethiopie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Ghana, Grèce, Guatemala, Guinée, Guyane, Haïti, Honduras, Hongrie, Islande, Inde, Indonésie, Iran, Irak, Irlande, Israël, Italie, Côte d'Ivoire, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kenya, République khmère, Koweït, Laos, Liban, Libéria, République arabe libyenne, Luxembourg, Madagascar, Malawi, Malaisie, Mali, Malte, Mauritanie, Maurice, Mexique, Mongolie, Maroc, Népal, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Oman, Pakistan, Panama, Paraguay, Pérou, Philippines, Pologne, Qatar, Roumanie, Rwanda, Arabie Saoudite, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Afrique du Sud, Espagne, Sri Lanka, Soudan, Souaziland, Suède, République arabe syrienne, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Ouganda, République socialiste soviétique d'Ukraine, Union des Républiques socialistes soviétiques, Emirats arabes unis, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, République-Unie de Tanzanie, Etats-Unis d'Amérique, Haute-Volta, Uruguay, Venezuela, Yémen, Yougoslavie, Zaïre, Zambie.

Votent contre : néant.

S'abstiennent : Portugal.

Par 127 voix contre zéro, avec une abstention, le projet de résolution II B est adopté [résolution 3044 B (XXVII)].

201. Le **PRESIDENT** : Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution II C, intitulé "Exécution du

budget de l'exercice 1973". Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Albanie, Algérie, Argentine, Australie, Autriche, Bahreïn, Barbade, Belgique, Bhoutan, Bolivie, Brésil, Birmanie, Burundi, Cameroun, Canada, République centrafricaine, Tchad, Chili, Chine, Colombie, Congo, Costa Rica, Chypre, Dahomey, Yémen démocratique, Danemark, République Dominicaine, Equateur, Egypte, El Salvador, Guinée équatoriale, Ethiopie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Ghana, Grèce, Guatemala, Guinée, Guyane, Haïti, Honduras, Islande, Inde, Indonésie, Iran, Irak, Irlande, Israël, Italie, Côte d'Ivoire, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kenya, République khmère, Koweït, Laos, Liban, Libéria, République arabe libyenne, Luxembourg, Madagascar, Malawi, Malaisie, Mali, Malte, Mauritanie, Maurice, Mexique, Maroc, Népal, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Oman, Pakistan, Panama, Paraguay, Pérou, Philippines, Portugal, Qatar, Roumanie, Rwanda, Arabie Saoudite, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Afrique du Sud, Espagne, Sri Lanka, Soudan, Souaziland, Suède, République arabe syrienne, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Ouganda, Emirats arabes unis, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, République-Unie de Tanzanie, Etats-Unis d'Amérique, Haute-Volta, Uruguay, Venezuela, Yémen, Yougoslavie, Zaïre, Zambie.

Votent contre : néant.

S'abstiennent : Bulgarie, République socialiste soviétique de Biélorussie, Cuba, Tchécoslovaquie, Hongrie, Mongolie, Pologne, République socialiste soviétique d'Ukraine, Union des Républiques socialistes soviétiques.

Par 119 voix contre zéro, avec 9 abstentions, le projet de résolution II C est adopté [résolution 3044 C (XXVII)].

202. Le **PRESIDENT** : Le projet de résolution III traite des "Dépenses imprévues et extraordinaires de l'exercice 1973". Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Algérie, Argentine, Australie, Autriche, Bahreïn, Barbade, Belgique, Bhoutan, Bolivie, Brésil, Birmanie, Burundi, Cameroun, Canada, République centrafricaine, Tchad, Chili, Colombie, Congo, Costa Rica, Chypre, Dahomey, Yémen démocratique, Danemark, République Dominicaine, Equateur, Egypte, El Salvador, Guinée équatoriale, Ethiopie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Ghana, Grèce, Guatemala, Guinée, Guyane, Haïti, Honduras, Islande, Inde, Indonésie, Iran, Irak, Irlande, Israël, Italie, Côte d'Ivoire, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kenya, République khmère, Koweït, Laos, Liban, Libéria, République arabe libyenne, Luxembourg, Madagascar, Malawi, Malaisie, Malte, Mauritanie, Maurice, Mexique, Maroc, Népal, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Oman, Pakistan, Panama, Paraguay, Pérou, Philippines, Qatar, Roumanie, Rwanda, Arabie Saoudite, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Afrique du Sud, Espagne, Sri Lanka, Soudan, Souaziland, Suède, République arabe syrienne, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Ouganda, Emirats arabes unis, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, République-Unie de Tanzanie, Etats-Unis d'Amé-

rique, Haute-Volta, Uruguay, Venezuela, Yémen, Yougoslavie, Zaïre, Zambie.

Votent contre : Bulgarie, République socialiste soviétique de Biélorussie, Cuba, Tchécoslovaquie, Hongrie, Mongolie, Pologne, République socialiste soviétique d'Ukraine, Union des Républiques socialistes soviétiques.

S'abstiennent : Mali, Portugal.

Par 115 voix contre 9, avec 2 abstentions, le projet de résolution III est adopté [résolution 3045 (XXVII)].

203. Le **PRESIDENT** : Le projet de résolution IV a trait au "Fonds de roulement pour l'exercice 1973". Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Algérie, Argentine, Australie, Autriche, Bahreïn, Barbade, Belgique, Bhoutan, Bolivie, Brésil, Birmanie, Burundi, Cameroun, Canada, République centrafricaine, Tchad, Chili, Colombie, Congo, Costa Rica, Chypre, Dahomey, Yémen démocratique, Danemark, République Dominicaine, Equateur, Egypte, El Salvador, Guinée équatoriale, Ethiopie, Finlande, France, Gabon, Ghana, Grèce, Guatemala, Guinée, Guyane, Haïti, Honduras, Islande, Inde, Indonésie, Iran, Irak, Irlande, Israël, Italie, Côte d'Ivoire, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kenya, République khmère, Koweït, Laos, Liban, Libéria, République arabe libyenne, Luxembourg, Madagascar, Malawi, Malaisie, Mali, Malte, Mauritanie, Maurice, Mexique, Maroc, Népal, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Oman, Pakistan, Panama, Paraguay, Pérou, Philippines, Portugal, Qatar, Roumanie, Rwanda, Arabie Saoudite, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Afrique du Sud, Espagne, Sri Lanka, Soudan, Souaziland, Suède, République arabe syrienne, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Ouganda, Emirats arabes unis, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, République-Unie de Tanzanie, Etats-Unis d'Amérique, Haute-Volta, Uruguay, Venezuela, Yémen, Yougoslavie, Zaïre, Zambie.

Votent contre : Bulgarie, République socialiste soviétique de Biélorussie, Tchécoslovaquie, Hongrie, Mongolie, Pologne, République socialiste soviétique d'Ukraine, Union des Républiques socialistes soviétiques.

S'abstiennent : Cuba, Fidji.

Par 116 voix contre 8, avec 2 abstentions, le projet de résolution IV est adopté [résolution 3046 (XXVII)].

204. Le **PRESIDENT** : Le projet de résolution V est intitulé "Activités productrices de recettes". Etant donné qu'à la Commission la résolution a été adoptée sans objections, puis-je considérer que l'Assemblée désire faire de même ? Je n'entends aucune objection.

Le projet de résolution V est adopté [résolution 3047 (XXVII)].

205. Le **PRESIDENT** : J'invite l'Assemblée à voter sur le projet de résolution VI intitulé "Utilisation des fonds prévus pour les frais de voyage". Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Albanie, Algérie, Argentine, Australie, Autriche, Bahreïn, Barbade, Belgique, Bhoutan,

Bolivie, Brésil, Bulgarie, Birmanie, Burundi, République socialiste soviétique de Biélorussie, Cameroun, République centrafricaine, Tchad, Chili, Chine, Colombie, Congo, Costa Rica, Cuba, Chypre, Tchécoslovaquie, Dahomey, Yémen démocratique, Danemark, République Dominicaine, Equateur, Egypte, El Salvador, Guinée équatoriale, Ethiopie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Ghana, Grèce, Guatemala, Guinée, Guyane, Haïti, Honduras, Hongrie, Islande, Inde, Indonésie, Iran, Irak, Irlande, Israël, Italie, Côte d'Ivoire, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kenya, République khmère, Koweït, Laos, Liban, Libéria, République arabe libyenne, Luxembourg, Madagascar, Malawi, Malaisie, Mali, Malte, Mauritanie, Maurice, Mexique, Mongolie, Maroc, Népal, Nouvelle-Zélande, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Oman, Pakistan, Panama, Paraguay, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, Roumanie, Rwanda, Arabie Saoudite, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Afrique du Sud, Espagne, Sri Lanka, Soudan, Souaziland, Suède, République arabe syrienne, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Ouganda, République socialiste soviétique d'Ukraine, Union des Républiques socialistes soviétiques, Emirats arabes unis, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, République-Unie de Tanzanie, Etats-Unis d'Amérique, Haute-Volta, Uruguay, Venezuela, Yémen, Yougoslavie, Zaïre, Zambie.

Votent contre : néant.

S'abstiennent : Canada, Pays-Bas.

Par 126 voix contre zéro, avec 2 abstentions, le projet de résolution VI est adopté [résolution 3048 (XXVII)].

206. Le **PRESIDENT** : J'invite l'Assemblée à se prononcer sur le projet de résolution VII intitulé "Situation financière de l'Organisation des Nations Unies" qui comprend trois projets de résolution séparés, A, B et C. Un vote enregistré a été demandé sur le projet de résolution VII A.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Algérie, Argentine, Australie, Autriche, Bahreïn, Barbade, Bhoutan, Bolivie, Brésil, Bulgarie, Birmanie, Burundi, République socialiste soviétique de Biélorussie, Cameroun, Canada, République centrafricaine, Tchad, Colombie, Congo, Costa Rica, Cuba, Chypre, Tchécoslovaquie, Dahomey, Yémen démocratique, Danemark, Egypte, El Salvador, Guinée équatoriale, Ethiopie, Fidji, Finlande, Gabon, Ghana, Grèce, Guatemala, Guinée, Guyane, Haïti, Honduras, Hongrie, Islande, Inde, Indonésie, Iran, Irak, Irlande, Israël, Italie, Côte d'Ivoire, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kenya, République khmère, Koweït, Laos, Liban, Libéria, République arabe libyenne, Madagascar, Malawi, Malaisie, Mali, Malte, Mauritanie, Maurice, Mexique, Mongolie, Maroc, Népal, Nouvelle-Zélande, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Oman, Pakistan, Panama, Pérou, Pologne, Qatar, Roumanie, Rwanda, Arabie Saoudite, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Sri Lanka, Soudan, Souaziland, Suède, République arabe syrienne, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Ouganda, République socialiste soviétique d'Ukraine, Union des Républiques socialistes soviétiques, Emirats arabes unis, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, République-Unie de Tanzanie, Haute-Volta, Uruguay, Venezuela, Yémen, Yougoslavie, Zaïre, Zambie.

Votent contre : néant.

S'abstiennent : Belgique, Chili, République Dominicaine, Equateur, France, Luxembourg, Pays-Bas, Philippines, Portugal, Afrique du Sud, Espagne, Etats-Unis d'Amérique.

Par 113 voix contre zéro, avec 12 abstentions, le projet de résolution VII A est adopté [résolution 3049 A (XXVII)].

207. Le PRESIDENT : J'invite l'Assemblée à se prononcer sur le projet de résolution VII B. Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Algérie, Argentine, Australie, Autriche, Bahreïn, Barbade, Belgique, Bhoutan, Bolivie, Brésil, Bulgarie, Birmanie, Burundi, République socialiste soviétique de Biélorussie, Cameroun, Canada, République centrafricaine, Tchad, Chili, Colombie, Congo, Costa Rica, Cuba, Chypre, Tchécoslovaquie, Dahomey, Yémen démocratique, Danemark, République Dominicaine, Equateur, Egypte, El Salvador, Guinée équatoriale, Ethiopie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Ghana, Grèce, Guatemala, Guinée, Guyane, Haïti, Honduras, Hongrie, Islande, Inde, Indonésie, Iran, Irak, Irlande, Israël, Italie, Côte d'Ivoire, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kenya, République khmère, Koweït, Laos, Liban, Libéria, République arabe libyenne, Luxembourg, Madagascar, Malawi, Malaisie, Mali, Malte, Mauritanie, Maurice, Mexique, Mongolie, Maroc, Népal, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Oman, Pakistan, Panama, Paraguay, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, Roumanie, Rwanda, Arabie Saoudite, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Afrique du Sud, Sri Lanka, Soudan, Souaziland, Suède, République arabe syrienne, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Ouganda, République socialiste soviétique d'Ukraine, Union des Républiques socialistes soviétiques, Emirats arabes unis, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, République-Unie de Tanzanie, Etats-Unis d'Amérique, Haute-Volta, Uruguay, Venezuela, Yémen, Yougoslavie, Zaïre, Zambie.

Votent contre : néant.

Par 125 voix contre zéro, le projet de résolution VII B est adopté [résolution 3049 B (XXVII)].

208. Le PRESIDENT : J'invite l'Assemblée à se prononcer sur le projet de résolution VII C. L'appel nominal a été demandé.

Il est procédé au vote par appel nominal.

Le vote commence par l'Islande, dont le nom est tiré au sort par le Président.

Votent pour : Islande, Inde, Indonésie, Iran, Irak, Irlande, Israël, Jamaïque, Japon, Kenya, République khmère, Koweït, Laos, Liban, République arabe libyenne, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Mali, Malte, Mauritanie, Maurice, Mexique, Maroc, Népal, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Nicaragua, Nigéria, Norvège, Oman, Pakistan, Panama, Pérou, Philippines, Qatar, Rwanda, Arabie Saoudite, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Espagne, Sri Lanka, Soudan, Suède, République arabe syrienne, Thaïlande, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Ouganda, Emirats arabes unis, République-Unie de Tanzanie, Etats-Unis d'Amérique, Uruguay, Venezuela, Yémen, Yougoslavie, Zaïre, Zambie, Afghanistan, Algérie, Argen-

tine, Australie, Bahreïn, Barbade, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Birmanie, Burundi, Cameroun, Tchad, Chili, Colombie, Congo, Costa Rica, Chypre, Yémen démocratique, Danemark, Equateur, Egypte, El Salvador, Guinée équatoriale, Finlande, Ghana, Grèce, Guatemala, Guinée, Guyane, Haïti.

Votent contre : Mongolie, Pologne, République socialiste soviétique d'Ukraine, Union des Républiques socialistes soviétiques, Brésil, Bulgarie, République socialiste soviétique de Biélorussie, Tchécoslovaquie, Hongrie.

S'abstiennent : Italie, Côte d'Ivoire, Libéria, Malawi, Niger, Paraguay, Portugal, Roumanie, Afrique du Sud, Souaziland, Togo, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Haute-Volta, Autriche, Belgique, Canada, République centrafricaine, Cuba, Dahomey, République Dominicaine, Ethiopie, Fidji, France, Gabon.

Par 92 voix contre 9, avec 24 abstentions, le projet de résolution VII C est adopté [résolution 3049 C (XXVII)].

209. Le PRESIDENT : Je donne la parole au représentant de la Chine pour une explication de vote après le vote.

210. M. HSING (Sung-yi (Chine) [*traduit du chinois*] : En ce qui concerne la question des contributions mises en recouvrement et non acquittées par la clique de Tchang Kaï-chek, la délégation chinoise croit devoir présenter une fois de plus la position de principe du Gouvernement chinois en la matière.

211. Je pense que nul n'ignore que les contributions mises en recouvrement et non acquittées par la clique de Tchang Kaï-chek étaient dues à un moment où le siège qui revenait légalement à la République populaire de Chine aux Nations Unies était usurpé illégalement par la clique de Tchang Kaï-chek. La République populaire de Chine ne peut donc en être tenue responsable de quelque manière que ce soit. C'est là une évidence, aussi bien du point de vue juridique que sur le plan du simple bon sens.

212. L'Assemblée générale a adopté à sa vingt-sixième session la résolution rétablissant dans tous ses droits la République populaire de Chine et expulsant immédiatement les représentants de la clique de Tchang Kaï-chek du siège qu'ils occupaient illégalement à l'Organisation des Nations Unies et à tous les organismes qui s'y rattachent [*résolution 2758 (XXVI)*]. Pour appliquer cette résolution de l'Assemblée générale, les contributions mises en recouvrement et non acquittées par la clique de Tchang Kaï-chek auraient dû être supprimées immédiatement du compte de la Chine. Or, plus d'une année s'est écoulée depuis que la délégation de la République populaire de Chine a commencé à participer aux travaux des Nations Unies. Nous avons payé depuis longtemps les contributions mises en recouvrement et dues par la Chine pour la période allant du 25 octobre 1971 à la fin de cette année, ainsi que pour l'année 1972. Cependant, du fait que l'on a maintenu sur le compte de la Chine les contributions mises en recouvrement et non acquittées par la clique de Tchang Kaï-chek, les contributions déjà versées par la Chine n'ont pas été comptabilisées comme il faut. La délégation chinoise a demandé à plusieurs reprises au Secrétariat de prendre des mesures pour mettre un terme à cet état de choses tout à fait injustifiable.

213. Nous sommes très heureux que cette position de principe de la délégation chinoise se soit acquise la sympathie et l'appui de nombreux pays amis, et nous tenons à exprimer nos remerciements à toutes les délégations qui soutiennent cette position de la Chine.

214. Le **PRESIDENT** : Nous avons ainsi achevé l'examen de tous les points confiés à la Cinquième Commission. Je tiens à féliciter les membres du Bureau et tous les membres de la Cinquième Commission du travail qu'ils ont accompli et je les remercie de nous avoir permis de conclure nos travaux comme prévu.

Nominations en instance

215. Le **PRESIDENT** : Au paragraphe 3 de sa résolution 2930 (XXVII), l'Assemblée générale a décidé de créer un Comité spécial pour la Conférence mondiale du désarmement, composé de 35 Etats Membres nommés par le Président de l'Assemblée générale.

216. Au paragraphe 9 de sa résolution 3034 (XXVII), l'Assemblée générale a décidé de créer un Comité spécial du terrorisme international composé de 35 membres nommés par le Président de l'Assemblée générale.

217. J'avais espéré être en mesure d'annoncer la composition de ces deux comités avant la clôture officielle de la session, mais le manque de temps et le fait que certains groupes régionaux n'ont pas présenté leur candidature m'ont empêché d'achever les consultations indispensables avec les Etats Membres. Je me trouve donc dans l'obligation de remettre à plus tard l'annonce de la composition de ces deux comités. J'ai l'intention d'annoncer la composition de ces deux comités dès que possible. Je donne maintenant la parole au représentant du Mexique.

218. **M. GARCÍA ROBLES (Mexique)** [*interprétation de l'espagnol*] : L'intérêt que, depuis le début, ma délégation a porté à la question de la convocation d'une Conférence mondiale du désarmement, intérêt que nous avons illustré par des actes depuis l'année dernière, lorsque, du haut de cette tribune, j'ai eu l'honneur d'annoncer, au nom de tous les auteurs, les résultats heureux des négociations qui ont permis, l'année dernière, l'adoption par acclamation de la résolution 2833 (XXVI), s'est à nouveau manifesté lorsque le Gouvernement mexicain a été le premier à répondre au Secrétaire général, le 12 juin 1972, puis lorsque ma délégation a eu le privilège d'ouvrir le débat sur cette question le 23 octobre à la 1872ème séance de la Première Commission. Cet intérêt, donc, justifie, me semble-t-il, le fait que je me sois permis de demander la parole en cette occasion.

219. Je voulais vous féliciter, Monsieur le Président, de la conclusion à laquelle vous paraissez être parvenu, à savoir que, puisqu'il se révèle impossible, jusqu'à présent, d'obtenir une solution qui donne satisfaction à tous les Etats Membres, vous avez opté en faveur d'une méthode prudente, c'est-à-dire que vous avez choisi de consacrer tout le temps nécessaire pour parvenir à nos fins. En fait, nous sommes tout à fait convaincus que maintenant, comme l'année dernière et comme ce fut du reste le cas lorsque les débats sur ce point ont commencé à la Première Commis-

sion, il est essentiel de trouver une solution qui soit acceptable par tous. C'est là une condition absolue du succès de l'œuvre que nous venons d'entreprendre.

220. Il faut aussi — et cela est essentiel — que les cinq pays qui possèdent des armes nucléaires coopèrent de façon active, efficace et spontanée, et non pas parce qu'ils se sentent obligés de le faire, aux travaux qui devront être menés à bien pour que nous puissions préparer comme il faut la Conférence mondiale du désarmement. De l'avis de ma délégation, cette coopération peut se traduire de deux façons : ou bien au sein du Comité spécial pour la Conférence mondiale du désarmement — et, selon nous, ce serait la méthode la plus satisfaisante — ou, si cela n'était pas possible, en dehors de ce Comité. Mais nous croyons, quant à nous, que l'essentiel, c'est que les puissances nucléaires prêtent leur concours et le fassent sur un pied d'égalité absolu. Pour ceux d'entre nous qui, depuis plus de 10 ans, participent aux délibérations de la Conférence du Comité du désarmement à Genève, il ne s'agit pas de voir se renouveler les circonstances si regrettables qui, au sein de cet organe, ont amené deux des puissances nucléaires à ne pas participer à nos travaux.

221. C'est pourquoi nous sommes persuadés qu'il faudra tenir compte de cet aphorisme bien connu qui conseille de ne pas perdre de vue la forêt par une trop grande contemplation de l'arbre. Sans aucun doute, le Comité spécial n'est qu'un instrument, qu'un moyen. Ce n'est certainement pas une fin en soi. La fin, le but à atteindre, c'est la convocation d'une conférence mondiale du désarmement à laquelle participeront tous les Etats.

222. Nous avons l'espoir que, dans ces démarches futures, le Président fera en sorte que ce comité soit constitué de telle manière que, loin d'être un obstacle à cette participation que nous souhaitons, il œuvre de façon efficace en faveur d'une telle coopération.

223. Le **PRESIDENT** : En ce qui concerne les sièges devenus vacants au Comité spécial de l'*apartheid*, je voudrais me référer à la note A/8988 dans laquelle le Secrétaire général informe les membres de l'Assemblée générale que, par lettre du 24 novembre de cette année⁴, le représentant permanent du Guatemala a fait savoir au Président du Comité spécial que, à partir de l'année 1973, son pays ne serait plus en mesure de participer aux travaux de ce Comité.

224. En outre, j'ai été informé par le Président du Comité spécial qu'il reste d'autres sièges à pourvoir. Etant donné qu'aucune candidature n'a été présentée, je ne suis pas, pour l'instant, en mesure de pourvoir les sièges vacants au Comité spécial de l'*apartheid*. J'espère l'être en temps voulu.

225. Pour ce qui est du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, l'Assemblée générale, à sa 2114ème séance plénière, a autorisé le Président à poursuivre ses consulta-

⁴ Document A/AC.115/L.346.

tions et à pourvoir les sièges devenus vacants dès que possible, sur la base de ses consultations. En conséquence, je m'acquitterai de cette tâche.

Fin des travaux de la vingt-septième session

226. Le PRESIDENT : Je vais donner la parole à ceux qui en ont exprimé le désir, à cette étape de notre travail, c'est-à-dire la clôture de la session. Je donne tout d'abord la parole au représentant du Gabon qui souhaite parler au nom des Etats africains.

227. M. DAVIN (Gabon) : Monsieur le Président, alors que vous vous apprêtez à clôturer les travaux de la vingt-septième session de l'Assemblée générale, l'agréable devoir incombe aux porte-parole des différents groupes régionaux de vous exprimer les sentiments de leurs mandants.

228. Le groupe africain, que j'ai l'honneur de présider en ce mois de décembre et au nom duquel je parle, m'a chargé de vous dire toute sa satisfaction pour la manière, en tous points remarquable, dont vous avez conduit et si bien guidé nos travaux.

229. Durant les trois longs mois de notre présente session, qui est sur le point de s'achever, le groupe africain n'a eu qu'à se féliciter de votre action et du rôle déterminant que vous avez joué à la présidence de l'Assemblée générale. Malgré la complexité des problèmes et les nombreuses difficultés qui ont surgi en maintes occasions, vous avez réussi à maintenir la barre et à conduire le vaisseau au port.

230. Président des plus dynamiques, à la manière à la fois directe et persuasive, vous avez su dépassionner les débats et leur conférer l'objectivité et l'efficacité sans lesquelles il aurait été bien difficile de trouver des réponses satisfaisantes aux questions qui se sont posées.

231. Le groupe africain se plaît, par conséquent, à rendre un hommage public à votre talent et à vous exprimer ses plus vives félicitations et ses plus sincères remerciements. Les succès enregistrés constituent un bilan largement positif, qui est à inscrire à votre palmarès. Parmi ces résultats, il convient de souligner notamment les importantes résolutions adoptées au sujet de l'espace extratmosphérique, du renforcement de la sécurité internationale, de l'environnement, de la convocation d'une conférence mondiale sur le désarmement, de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, de la convocation d'une conférence sur le droit de la mer, de la situation au Moyen-Orient, du terrorisme et, enfin, dans le domaine de la décolonisation.

232. A cet égard, le groupe africain se félicite de l'adoption, par la très grande majorité de l'Assemblée générale, de la résolution relative à la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de l'unité africaine [résolution 2962 (XXVII)]. En réaffirmant cette coopération désormais établie dans la pratique, l'Assemblée générale a tenu, une fois de plus, à marquer sa préoccupation devant la survivance du colonialisme en Guinée (Bissau), en Angola, au Mozambique, et la persistance du

racisme en Rhodésie et en Namibie. La condamnation de cette politique rétrograde par la grande majorité des nations et l'attitude résolue des Etats africains dans le combat pour la libération de leur continent constituent un puissant réconfort et un soutien déterminant pour tous les peuples qui luttent pour leur dignité et pour l'exercice de leur droit à l'autodétermination et à l'indépendance.

233. Nous voulons également adresser nos remerciements aux vice-présidents et aux autres membres du Bureau, à M. Bradford Morse, secrétaire général adjoint aux affaires politiques et aux affaires de l'Assemblée générale, à tous vos collaborateurs, aux interprètes, traducteurs, en un mot, à tous ceux qui ont contribué, à un titre ou à un autre, au succès de nos travaux.

234. En prenant personnellement congé de vous et de tous les autres délégués, je voudrais, Monsieur le Président, vous renouveler, au nom du groupe africain, l'expression de notre gratitude et de notre reconnaissance pour l'œuvre accomplie et souhaiter à tous une bonne santé et de bonnes fêtes de fin d'année.

235. Le PRESIDENT : Je donne la parole au représentant de la Turquie qui souhaite parler au nom des Etats d'Asie.

236. M. OLCAY (Turquie) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le plaisir de vous rendre hommage en ma qualité de président du groupe asiatique pour le mois de décembre. Mon plaisir est d'autant plus grand que je m'adresse à un président de l'Assemblée générale qui vient d'un pays avec lequel mon gouvernement entretient des relations étroites et amicales. En fait, ces relations ont des racines profondes qui remontent à plusieurs siècles et qui ont toujours illustré les traits les plus nobles de nos deux nations.

237. De l'avis des pays asiatiques que j'ai l'honneur de représenter, la vingt-septième session de l'Assemblée générale a été très importante. Son importance ne réside pas seulement dans le contenu des nombreuses résolutions qui ont été adoptées, mais aussi dans l'esprit de coopération dont ont fait preuve tous les membres de cette Assemblée, ce qui nous a permis d'adopter les mesures tendant à réaliser notre objectif commun : l'établissement d'un ordre mondial fondé sur la paix, la justice et le progrès.

238. Si, à cette session de l'Assemblée générale, nous avons réussi à concilier les points de vue et les intérêts de 132 délégations sur de nombreuses questions importantes, si un grand nombre de résolutions en faveur de la cause de la paix ont été adoptées, si l'esprit de coopération a prévalu, cela est dû, dans une large mesure, à vos qualités personnelles, Monsieur le Président. Vous méritez donc notre gratitude et notre reconnaissance. Vous les méritez pour la façon dont vous avez dirigé nos travaux, pour votre talent, votre tact et votre patience, en un mot, pour vos rares qualités de dirigeant.

239. Mon prédécesseur à cette tribune a mis en relief les nombreuses questions importantes que nous avons examinées sous votre présidence. Ce tour de présidence de l'Assemblée générale a été l'un des plus fructueux, mais aussi l'un des plus difficiles. Par votre efficacité, votre

dévouement, vous avez mis en lumière la dignité et l'importance de ce poste élevé, et, par la confiance et le respect que vous ont témoignés tous les Membres, vous avez fait de la Présidence un point central des travaux de la vingt-septième session de l'Assemblée générale et un centre d'harmonisation, ce qui a permis la réussite de nos travaux.

240. J'ai pu également établir des contacts personnels avec vous, Monsieur le Président, ce qui m'a permis de découvrir, derrière cette impressionnante tribune, vos qualités humaines, votre bienveillance, votre amabilité, votre charme personnel et votre sens de l'humour, facteurs supplémentaires qui ont contribué à votre succès.

241. Je voudrais aussi exprimer la reconnaissance du groupe asiatique au Secrétaire général ainsi qu'au Secrétaire général adjoint, M. Bradford Morse, pour son aide incalculable et à tout son personnel, en fait, à tout le personnel de l'Organisation des Nations Unies, qui se sont partagé les charges et qui méritent donc de partager le succès qui a couronné vos importantes fonctions. A cette époque de l'année, aucun discours ne peut se terminer sans que l'on exprime des vœux pour une heureuse nouvelle année. Mes vœux s'adresseront donc à vous personnellement, Monsieur le Président, à votre personnel et aux Membres des Nations Unies.

242. Le **PRESIDENT** : Je donne maintenant la parole au représentant de la République socialiste soviétique d'Ukraine, qui va parler au nom des Etats d'Europe orientale.

243. **M. POLYANITCHKO** (République socialiste soviétique d'Ukraine) [*traduit du russe*] : Monsieur le Président, la délégation de la République socialiste soviétique d'Ukraine, qui préside actuellement le groupe des Etats d'Europe orientale, a le grand honneur et le plaisir de vous exprimer, au nom de ce groupe, ainsi qu'en son propre nom, sa reconnaissance sincère pour l'énorme travail que vous avez accompli au poste élevé, honorable et en même temps difficile de Président de l'Assemblée générale.

244. Le groupe des Etats socialistes d'Europe orientale éprouve un sentiment particulier de satisfaction et de fierté du fait que vous, le représentant de l'Etat frère de la République populaire de Pologne, après votre élection à la présidence de la vingt-septième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, ayez fait preuve de savoir-faire, d'énergie et de sagesse en dirigeant cette haute assemblée internationale. Tout le monde sait que ce poste exige beaucoup de temps, de grands efforts, de la souplesse, et un dévouement profond à la cause de la paix et de l'amitié entre les peuples. Vous avez su justifier la haute confiance que les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies ont mise en vous, en montrant des qualités remarquables lorsqu'il s'est agi d'organiser et de mener des discussions, des pourparlers et des consultations, dans un esprit de réserve et d'amitié, ce qui a grandement contribué à mener à bien aujourd'hui les travaux importants et complexes de la présente session de l'Assemblée générale.

245. Je tiens également à exprimer notre vive reconnaissance au Secrétaire général, M. Waldheim, au Secrétaire général adjoint, M. Morse, et à ses collaborateurs, aux

interprètes, aux traducteurs, à tout le personnel du Secrétariat dont le zèle et le dévouement indéfectibles ont été si nécessaires pour mener à bien les travaux de la présente session de l'Assemblée générale.

246. La vie est le meilleur critère de l'appréciation des activités de l'Organisation des Nations Unies et de ses organes. L'avenir montrera à quel point les travaux et les décisions de la vingt-septième session de l'Assemblée générale, l'un des principaux organes de l'Organisation des Nations Unies, auront répondu à ce critère comme aux exigences de notre temps. Cependant, on peut dire dès à présent avec certitude que cette session de l'Assemblée générale a fourni un apport utile à la lutte commune de l'humanité et, avant tout, de ses forces éprises de paix, en faveur de la détente internationale, du renforcement de la sécurité et de la paix entre les peuples, du développement de la coopération internationale sur la base de l'égalité de tous les Etats et de tous les peuples.

247. L'Assemblée générale a examiné une série de questions d'une grande importance internationale. Elle a adopté sur ces questions des résolutions qui, si elles sont appliquées avec succès, contribueront indubitablement au renforcement de la paix dans le monde et de la sécurité internationale. Parmi ces questions, la principale, à notre avis, est l'adoption, sur l'initiative de l'Union soviétique, d'une décision sur le non-recours à la force dans les relations internationales et sur l'interdiction permanente de l'utilisation des armes nucléaires [*résolution 2936 (XXVII)*]. Cette décision répond aux intérêts de tous les Etats, grands et petits, aux intérêts de l'humanité tout entière.

248. Nous voudrions aussi mettre en relief l'examen de la proposition exceptionnellement importante et constructive de convoquer une Conférence mondiale du désarmement [*résolution 2930 (XXVII)*], proposition relativement nouvelle pour l'Organisation des Nations Unies qui a trouvé cette fois compréhension et appui de la part de la majorité écrasante des Etats du monde. Nous comprenons que de nouveaux efforts sont nécessaires de la part de tous les Etats réellement et sincèrement désireux de renforcer la lutte pour la limitation de la course aux armements et pour le désarmement général et complet, efforts visant à mettre en œuvre cette décision importante de l'Assemblée générale.

249. A sa vingt-septième session, l'Assemblée générale a examiné et approuvé des recommandations sur des questions importantes telles que l'application de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale [*résolution 2993 (XXVII)*], l'interdiction des armes chimiques [*résolution 2933 (XXVII)*] et des essais nucléaires [*résolution 2934 (XXVII)*], la coopération économique internationale et la coopération dans le domaine de l'environnement [*résolution 2995 (XXVII)*], ainsi que sur un certain nombre d'autres questions.

250. Les résultats de l'examen de la situation au Proche-Orient montrent la profonde inquiétude qu'inspire à la majorité écrasante des Etats et des peuples du monde la présence, dans cette région, d'un dangereux foyer de guerre, l'appui croissant dont bénéficie la juste cause des peuples

arabes et l'isolement toujours plus grand de l'agresseur et de ceux sur l'aide desquels il compte.

251. A sa vingt-septième session, l'Assemblée générale a largement contribué à intensifier la lutte contre le colonialisme, le racisme et l'*apartheid* et a manifesté sa solidarité et son appui sans réserve à l'égard des peuples coloniaux d'Afrique en lutte pour la liberté, l'indépendance et l'égalité.

252. L'établissement de la mission de l'observateur permanent de la République démocratique allemande auprès de l'Organisation des Nations Unies, l'élection de ce pays par le Conseil économique et social en tant que membre de la Commission économique pour l'Europe, l'élection par l'Assemblée générale, à sa présente session, de la République démocratique allemande au Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement, toutes ces mesures marquent une étape importante vers l'application du principe de l'universalité à l'Organisation des Nations Unies et de l'inadmissibilité d'une discrimination au sein d'une organisation d'Etats épris de paix.

253. Nous sommes certains que dans un avenir proche les deux Etats allemands, la République démocratique allemande et la République fédérale d'Allemagne, ainsi que la République populaire du Bangladesh, seront admis à l'Organisation des Nations Unies.

254. Pour conclure, Monsieur le Président, j'aimerais souhaiter à vous-même, au Secrétaire général, M. Waldheim, aux diverses délégations et à tout le personnel du Secrétariat bonheur et succès dans leur vie personnelle au cours de l'année qui vient ainsi que de grands succès dans leurs nobles efforts en vue du renforcement de la paix et de la sécurité internationales, du développement et du renforcement de l'amitié entre les peuples.

255. Le PRESIDENT : Je donne la parole au représentant de la Colombie qui va s'exprimer au nom des Etats de l'Amérique latine.

256. M. ESPINOSA (Colombie) [*interprétation de l'espagnol*] : Monsieur le Président, j'ai l'honneur de vous présenter nos vœux et nos félicitations au nom du groupe des Etats de l'Amérique latine. Nous vous félicitons du tact et de l'intelligence avec lesquels vous avez su diriger nos travaux qui, grâce à vous, ont été couronnés de succès.

257. Pour moi qui, en vertu du système existant au sein du groupe de l'Amérique latine, ai le privilège d'être le porte-parole du groupe au cours de cette session, j'ai eu le très grand plaisir d'avoir avec vous de nombreux contacts qui nous ont permis d'étudier ensemble les très nombreuses questions intéressant le groupe de l'Amérique latine afin de chercher à contribuer à leur solution. Ces contacts fréquents m'ont fourni l'occasion d'apprécier bien plus encore vos très grandes qualités et de voir que, grâce à vos qualités d'homme d'Etat, de diplomate, de politicien, grâce à votre longue expérience de directeur d'organisations, vous avez, dans une très grande mesure, contribué au succès de cette session de l'Assemblée générale.

258. Il est vrai que nous devons tous regretter que, alors que nous nous approchons de la fin de la session, il ne nous soit pas possible de dire, comme nous l'eussions souhaité, que nous avons pu rétablir la paix dans toutes les régions du monde; mais nous sommes certains que cet état de choses n'est dû ni à votre faute ni à une défaillance quelconque de notre assemblée, car les Nations Unies n'ont même pas pu se pencher sur quelques-uns des conflits les plus douloureux de l'histoire et sur d'autres aussi cruels, aussi sanglants, il ne lui a pas été possible, en dépit de tous ses efforts, d'arriver à des solutions qui permettent vraiment l'établissement de relations fraternelles entre les pays voisins.

259. Les Etats d'Amérique latine sont cependant convaincus qu'à la présente session de l'Assemblée générale nous avons contribué à cette détente dont vous nous avez parlé si souvent, Monsieur le Président, et que l'exemple de l'harmonie, de l'esprit de fraternité qui ont régné ici fera en sorte qu'aucun conflit existant ne s'aggravera mais que, bien au contraire, très prochainement, nous aurons la solution heureuse que nous souhaitons tous.

260. Vous-même, Monsieur le Président, en prenant place parmi les grands serviteurs des Nations Unies vous vous inscrirez aussi parmi les grands présidents, car vous avez été un grand président pour avoir su communiquer à l'Assemblée votre esprit de cordialité, votre grand talent de conciliation, et votre soif de dialogue, et cela vous vaudra d'occuper une place toute particulière dans les annales des Nations Unies.

261. Comme il incombera au groupe de l'Amérique latine de présider l'Assemblée générale à la prochaine session, nous nous rendons pleinement compte du fait que les peuples de notre région souhaiteraient égaler l'exemple que vous avez donné. Le groupe de l'Amérique latine a décidé à l'unanimité de faire connaître la candidature de la personne qui vous succédera et nous sommes certains que la prochaine session sera présidée par une personne qui sera aussi dévouée que vous l'avez été à la cause des Nations Unies. Et le jour où s'ouvrira la prochaine session de l'Assemblée générale et où la Présidence sera transférée par vous-même à un illustre fils de l'Amérique latine, nous sommes assurés que la contribution positive que vous avez su apporter aux Nations Unies sera perpétuée.

262. Les paroles prononcées par les présidents des groupes régionaux qui m'ont précédé à cette tribune, le rappel qu'ils ont fait des questions les plus importantes qui ont retenu l'attention de l'Assemblée générale, me libèrent du devoir, de la tentation peut-être, de le faire à mon tour. Il est certain que nous avons examiné de nombreuses questions; nous nous sommes penchés sur des propositions nouvelles émanant des régions les plus diverses — car, s'il y a quelque chose qui caractérise les Nations Unies, c'est heureusement qu'il n'existe pas parmi nous de monopole de l'initiative, de monopole du sentiment du devoir, non plus que de monopole de l'amour de la paix ou de l'attachement aux principes et aux buts de la Charte qui régissent les travaux de notre organisation. Bon nombre de nos efforts ont été couronnés de succès. Pour les autres, le groupe d'Amérique latine sait fort bien que nous ne sommes pas arrivés à ce que nous voulions; mais les efforts se poursuivront et, chaque année, nous nous rapprochons de ce but

que l'on vise depuis la Conférence de San Francisco où les nations ont voulu s'unir pour défendre la paix et assurer l'égalité entre elles.

263. Permettez-moi, Monsieur le Président, au nom du groupe de l'Amérique latine, de vous dire combien nous avons été heureux d'avoir travaillé, au cours de cette session, sous votre sage direction. Permettez-nous aussi de vous exprimer notre gratitude et de vous présenter nos souhaits pour votre carrière et votre bonheur personnel. Vous pourrez retourner chez vous, dans votre grand pays, avec l'assurance que vous avez rehaussé le nom de votre patrie, car la gratitude que nous exprimons pour votre personne n'est que le reflet de la gratitude que les pays d'Amérique latine éprouvent pour la grande nation polonaise.

264. Nous qui vous avons vu travailler, nous voudrions également remercier vos collaborateurs, membres de votre délégation, qui ont fait preuve à l'égard de nous tous de cet esprit de cordialité et de fraternité qui a été la caractéristique principale de votre présidence.

265. Le groupe de l'Amérique latine est sûr que cette première session de l'Assemblée générale tenue alors que le Secrétaire général, M. Kurt Waldheim, est en fonction est une session couronnée de succès. Nous sommes certains que M. Waldheim saura faire des Nations Unies et de leurs travaux une réussite.

266. Notre reconnaissance va également au Secrétaire général adjoint M. Bradford Morse, qui s'est révélé être un homme de grand talent, un homme singulièrement capable. A lui, ainsi qu'à tous les fonctionnaires du Secrétariat, aux personnes qui ont su traduire nos discours dans toutes les langues du monde pour que nous puissions nous comprendre, vont les remerciements de l'Amérique latine, et que tous reçoivent nos vœux de bien-être, de bonheur et de prospérité.

267. Le **PRESIDENT** : Je donne la parole au représentant de la Grèce, au nom des pays d'Europe occidentale et d'autres Etats.

268. M. PANAYOTACOS (Grèce) : Au nom du groupe des pays d'Europe occidentale et d'autres Etats, j'ai l'honneur et le plaisir, au moment de la clôture des travaux de la vingt-septième session de l'Assemblée générale, de vous adresser, Monsieur le Président, nos vifs remerciements pour la façon si efficace et équilibrée dont vous avez conduit les travaux de l'Assemblée générale. Nous tenons, à cette occasion, à vous confirmer que les témoignages unanimes de confiance exprimés à votre égard lors de votre élection, témoignages qui ont rendu hommage à vos qualités personnelles d'homme d'Etat distingué ainsi qu'à votre pays, se sont trouvés justifiés de la façon la plus heureuse. La cause de la paix et de la sécurité internationales ainsi que celle de la liberté et de l'indépendance constituent les objectifs fondamentaux des Nations Unies. Vos efforts et vos initiatives en tant que président de cette session de l'Assemblée générale nous ont aidés de façon positive à discuter, à analyser à fond et à essayer de résoudre de façon constructive les grands problèmes qui nous préoccupent. Certes, plusieurs difficultés se sont présentées au cours de

cette vingt-septième session, mais sous votre direction éclairée, le Bureau de l'Assemblée générale les a traitées avec compétence, talent et tact. Nous tenons donc à rendre hommage à tous les membres du Bureau pour leur travail infatigable au cours des trois derniers mois.

269. Notre reconnaissance va également au Secrétaire général, M. Kurt Waldheim, dont l'activité féconde, durant sa première année en poste, permet déjà d'exprimer la conviction que les Nations Unies, animées d'une foi nouvelle, se consacreront à la négociation, à la conciliation et à l'harmonie entre les nations, au cours des années à venir, au profit de la paix et de la prospérité universelles. Je manquerais, d'autre part, à mon devoir si je ne joignais pas ma voix à celles des autres représentants qui sont venus à cette tribune pour rendre hommage à M. Morse, secrétaire général adjoint aux affaires politiques et aux affaires de l'Assemblée générale, pour la manière efficace dont il s'est acquitté de sa tâche, ainsi qu'à tous les membres du Secrétariat, visibles et invisibles, pour leur travail, qui a contribué à la satisfaisante et heureuse conduite des travaux de cette assemblée.

270. Je ne saurais conclure sans vous exprimer, Monsieur le Président, ainsi qu'à tous les membres du Bureau, aux présidents et vice-présidents des commissions, au Secrétaire général, à tout le personnel du Secrétariat et à tous les représentants, nos souhaits sincères pour une année heureuse, prospère et pacifique.

271. M. BUSH (Etats-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : Je prends la parole, Monsieur le Président, en tant que représentant du pays hôte des Nations Unies. Je voudrais tout d'abord vous remercier pour la façon impartiale, courtoise et compétente dont vous vous êtes acquitté de vos fonctions; vos talents ont été remarqués par nous tous. Vous avez été un président énergique et efficace. Je voudrais aussi remercier les membres du Secrétariat, dont le concours a été si précieux pour nous tous. Je tiens notamment à féliciter le Secrétaire général et mon ancien collègue parlementaire, M. Morse, secrétaire général adjoint aux affaires politiques et aux affaires de l'Assemblée générale, alors qu'ils viennent d'achever leur première année de services éminents auprès de cet organe, en s'acquittant de leurs fonctions extrêmement délicates et difficiles.

272. La plupart des délégations ont probablement eu la même expérience que moi au cours de la vingt-septième session de l'Assemblée générale, à savoir des moments de satisfaction et des moments de déception. D'aucuns se sont plaints de ce que la vingt-septième session de l'Assemblée générale était une session morne. Si cela est vrai, espérons que c'est en raison du fait que le monde s'est éloigné de la politique spectaculaire de l'affrontement pour se rapprocher de la notion de négociation.

273. Aujourd'hui, au moment où va se clore notre session, mes pensées se tournent vers un ancien président de mon pays qui, en octobre 1945, a proclamé la mise en application de la Charte des Nations Unies, Harry S. Truman. Il est à l'heure actuelle très gravement malade, et du haut de cette tribune je voudrais lui adresser ainsi qu'à sa famille le témoignage de notre respect et de notre affection. Il a indéniablement été, nous en convenons

certainement tous, un très grand défenseur de la cause de la paix mondiale.

274. A titre officiel, Monsieur le Président, je tiens à vous remercier et à prendre congé de vous; je veux également dire au revoir à d'autres représentants dont le départ imminent me privera d'une autre occasion de m'entretenir avec eux. A titre personnel, je dirai que le temps qui me reste à passer aux Nations Unies va bientôt toucher à sa fin. Pour moi, le temps que j'ai passé ici a été extrêmement stimulant et réconfortant; j'ai connu des déceptions mais j'ai connu aussi beaucoup de joies. J'ai été fortement impressionné par la grande compétence des diplomates avec lesquels j'ai eu le privilège de travailler — diplomates venant du monde entier — et je partirai d'ici avec la conviction que nous devons tous travailler pour faire de l'ONU un instrument plus efficace et plus fort afin de répondre aux besoins de l'humanité. L'Organisation a besoin de nos critiques constructives mais elle a aussi besoin de notre appui indéfectible.

275. Dans cet esprit, Monsieur le Président, je vous adresse mes félicitations ainsi qu'au Secrétaire général et à M. Morse, et je vous souhaite ainsi qu'à tous mes collègues une année heureuse et pacifique. Je dois dire que ma vie s'est beaucoup enrichie du fait que je me suis acquis votre amitié.

276. M. MAGHUR (République arabe libyenne) [*interprétation de l'anglais*]: Au nom des délégations des Etats arabes, j'ai l'honneur de vous exprimer, Monsieur le Président, notre grande reconnaissance pour la sagesse, la patience et le courage dont vous avez fait preuve en dirigeant nos débats. Les résultats fructueux auxquels est parvenue cette session de l'Assemblée générale sont en grande partie dus à votre volonté indéfectible et à votre dévouement inlassable aux travaux de l'Assemblée générale.

277. Nous tenons également à exprimer notre reconnaissance à notre éminent Secrétaire général, M. Waldheim, qui, au cours de cette année, a fait preuve de ses qualités de chef et d'homme d'Etat, portant toute son attention tant sur les échecs que sur les réussites de cette organisation mondiale. A mes collègues, les vice-présidents, j'aimerais exprimer ma reconnaissance pour leur concours amical. Enfin, je tiens à remercier M. Morse, secrétaire général adjoint, ainsi que le personnel du Secrétariat, dont le concours dévoué a favorisé le succès de nos délibérations.

278. En terminant, je saisirai l'occasion ultime qui m'est offerte pour formuler l'espoir sincère que les travaux des sessions à venir de cette assemblée refléteront un respect accru et une application plus ferme des principes consacrés par la Charte des Nations Unies, de façon que le monde de demain connaisse enfin le sens de la liberté, de la paix et de la sécurité.

279. Monsieur le Président, je vous souhaite, ainsi qu'aux peuples des Nations Unies, une bonne année.

280. M. BEYES (Philippines) [*interprétation de l'anglais*]: Au nom des membres de l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est, connue sous le nom d'ANASE, et qui réunit l'Indonésie, la Malaisie, Singapour,

la Thaïlande et les Philippines, j'ai l'honneur de remercier le représentant de la Turquie, éloquent porte-parole du groupe asiatique, ce groupe plus large auquel nos pays appartiennent. Par ailleurs, je voudrais dire brièvement, comme un post-scriptum à la déclaration du représentant de la Turquie, que les pays de l'ANASE vous savent grandement gré, Monsieur le Président, de la façon ferme et efficace dont vous avez su diriger les délibérations de la vingt-septième session de l'Assemblée générale. Votre présidence a été un tel succès que l'Assemblée, à la surprise de bon nombre d'entre nous, se termine à la date prévue.

281. Vous aviez rappelé le premier voyage dans la Lune et, depuis le début, comme les astronautes américains, l'Assemblée générale a respecté l'horaire et l'itinéraire.

282. Vos qualités personnelles, votre franchise, le talent que vous avez pour vous acquérir des amis et pour gagner des amis non seulement à votre pays mais également à l'Organisation des Nations Unies, dont vous êtes actuellement le plus éminent représentant, ont grandement rehaussé l'éclat de cette session.

283. C'est pourquoi les pays de l'ANASE sont heureux de vous rendre hommage et de vous dire que vous avez été des plus remarquables présidents de l'Assemblée, à la plus grande fierté des Nations Unies, de votre pays, et pour votre propre gloire.

284. Je conclurai en rendant deux hommages très mérités: tout d'abord à M. Waldheim, notre secrétaire général, si compétent et si dévoué, qui, au cours de la première année de son mandat, a prouvé que nous avons été bien inspirés de l'élire à ce poste si délicat à un moment crucial de la vie des Nations Unies. Mes hommages vont également à votre personnel, à vos collaborateurs, à tous les membres du Secrétariat, dont les travaux ont été si brillamment orchestrés par l'éminent Secrétaire général adjoint aux affaires politiques et aux affaires de l'Assemblée générale, M. Bradford Morse, qui, même s'il n'occupe pas son poste depuis longtemps, le remplit comme un vétéran.

285. Enfin, je voudrais associer les pays au nom desquels je parle à tous les vœux de bonheur et de succès qui vous ont été déjà adressés, Monsieur le Président, avec tant de sincérité et d'éloquence, par les orateurs qui m'ont précédé.

286. M. RAMPHUL (Maurice): Je suis heureux de pouvoir, au nom des présidents des commissions de l'Assemblée générale, rendre hommage à M. Trepczyński, président de l'Assemblée, pour la manière dont il a assuré la direction des travaux de la vingt-septième session de l'Assemblée générale. Un guide inspiré et un grand esprit démocratique, toujours écartant les rideaux parfois rigides du protocole; M. Trepczyński, dont c'est la première visite aux Nations Unies, a su cependant nous montrer tout le talent et l'expérience des meilleurs vétérans de cette arène internationale. De par son action ici et en dehors il a contribué à projeter une meilleure perspective des Nations Unies. Notre éminent président a travaillé pour la paix, la justice et le progrès avec vision, une vision comparable à celle de Copernic.

287. Au Secrétaire général, dont c'est la première année d'une activité sans répit à la tête de cette organisation et qui

a beaucoup contribué au succès du travail de nos commissions, je voudrais adresser mes remerciements et félicitations pour la détermination et la constance avec lesquelles il a affronté les problèmes les plus complexes. Ses critiques ne pourront jamais manquer de voir la sincérité et le désintéressement de ses actions; et, sans doute, une certaine adversité est toujours inhérente à l'accomplissement des grands desseins.

288. Je voudrais enfin adresser à M. Morse et à tous les membres du Secrétariat, dont l'efficacité et le dévouement suscitent l'admiration de tous, nos vives félicitations.

[L'orateur poursuit en anglais.]

289. Nous touchons à la fin des travaux de la vingt-septième session et je voudrais terminer sur une réflexion qu'elle m'a inspirée : chaque fois que le droit recule et que l'injustice triomphe, l'écrasante majorité des peuples des Nations Unies attend de notre organisation mondiale qu'elle se manifeste et sauve l'humanité.

290. Le **PRESIDENT** : Je voudrais remercier, au nom du Secrétaire général, de M. Bradford Morse et en mon nom personnel, tous les représentants qui ont pris la parole. Leurs observations généreuses à mon égard m'ont beaucoup touché. Elles ont également confirmé l'atmosphère constructive dans laquelle se sont déroulés nos travaux et l'esprit de coopération qui a prévalu au cours de cette vingt-septième session de l'Assemblée générale.

291. La vingt-septième session de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies touche à sa fin après trois mois d'activité intense.

292. L'espoir que chacun de nous nourrissait au moment où s'est ouverte la session actuelle de l'Assemblée générale était que nos débats aboutiraient aux résultats conformes aux vœux de l'humanité tout entière.

293. Aujourd'hui, nous avons le devoir de nous interroger pour savoir dans quelle mesure la vingt-septième session de l'Assemblée générale a répondu à cette attente.

294. C'est une vérité fondamentale, confirmée par des années d'expérience, qu'une communauté internationale telle que l'ONU, chargée de si grandes responsabilités, ne peut accomplir sa tâche que grâce aux liens de solidarité et à la volonté de coopération unissant tous les pays qui la composent. C'est pour cette raison que la réalisation des buts de l'Organisation est inséparablement liée au progrès de la détente internationale et à une meilleure compréhension entre tous les pays du monde.

295. Au cours des périodes de tension et d'affrontement qu'elle a connues, l'Organisation des Nations Unies a dû faire face à des problèmes à l'égard desquels elle ne pouvait ressentir qu'impuissance et frustration. C'est l'affermissement de la détente qui crée les conditions de l'entente nécessaire pour que notre organisation puisse se livrer à une activité fructueuse.

296. C'est avec satisfaction donc que nous avons constaté que l'Europe a, depuis trois mois, progressé vers l'édification d'un avenir pacifique.

297. A Helsinki, des entretiens préparatoires ont été entamés en vue de la convocation prochaine d'une conférence européenne de sécurité et de coopération. La République démocratique allemande et la République fédérale d'Allemagne sont parvenues à un accord qui règle leurs relations communes conformément aux principes du droit international. Les observateurs des deux Etats allemands siègent à droit égal dans cette salle, et toutes les conditions sont maintenant remplies pour l'admission de ces deux Etats.

298. Les signes positifs apparus dans d'autres parties du monde témoignent aussi de l'évolution du climat international. L'esprit qui a marqué la Conférence de Georgetown a grandement contribué à cette amélioration. Il a eu une influence heureuse et importante sur le déroulement de nos travaux.

299. Au cours de la présente session, l'Assemblée a bien su traduire la conviction générale que les tâches urgentes incombant à notre organisation ne pourront être accomplies que dans de nouvelles conditions internationales. En effet, ce n'est pas dans le cadre d'une paix armée, d'une course aux armements ininterrompue, ni de conflits, que les aspirations de notre temps pourront se réaliser.

300. Consciente des responsabilités qui lui incombent, l'Assemblée a examiné d'une manière approfondie les mesures à prendre afin d'éliminer le recours à la force dans les relations internationales, d'interdire l'usage des armes nucléaires et de favoriser le désarmement. Dans ces domaines, l'Assemblée a pris d'importantes décisions.

301. Il est aujourd'hui indispensable d'œuvrer avec patience et vigueur afin que les rapports entre Etats se développent dans le respect des normes du droit international. Il y a lieu de se féliciter, à ce propos, des progrès importants que les grandes commissions de l'Assemblée ont, grâce à leur grande compétence et à leur travail assidu, réalisés dans le domaine du développement des normes internationales.

302. Le progrès dans le domaine de la protection de l'environnement, de la coopération économique, culturelle, scientifique et technique, est aujourd'hui un élément essentiel de la vie internationale. Il est intimement lié à l'œuvre du renforcement de la paix et de la sécurité dans le monde.

303. Dans ces domaines, qui déterminent les voies du développement et de la réalisation des droits de l'homme, l'Assemblée a, durant cette session, recherché des solutions répondant aux questions de notre époque.

304. C'est avec d'autant plus d'inquiétude et d'appréhension que nous constatons qu'aucune solution n'a encore été apportée aux grands problèmes internationaux de l'heure. Au Viet-Nam se poursuit une guerre atroce contre une petite nation qui défend son existence. Maintes interventions au cours de ces débats se sont fait l'écho des protestations que soulève cette guerre dans le monde entier. Maintenant que la paix en Indochine est possible et réalisable, une nouvelle escalade de cette guerre tellement inhumaine dans ses formes met en cause l'avenir de la

détente et comporte le risque grave d'une recrudescence des tensions dans la vie internationale.

305. La situation au Moyen-Orient n'a pas évolué non plus vers une solution positive, bien que l'Assemblée ait exigé une fois de plus le respect des résolutions adoptées par l'Organisation des Nations Unies en la matière.

306. L'Assemblée a consacré une attention toute spéciale aux problèmes des enclaves du colonialisme et du racisme qui existent encore dans le monde, et elle a pris d'importantes décisions concernant ces questions.

307. Les débats de notre assemblée ont souvent reflété les différences d'orientation politique, idéologique et socio-économique qui caractérisent notre époque. Nous pouvons constater avec satisfaction que, grâce à l'ambiance de détente qui prévalait, ces différences n'ont pas entravé les activités de notre Organisation dans le domaine du renforcement de la coopération et de la sécurité dans le monde. L'Assemblée, en exprimant ainsi la diversité des courants actuels, a maintes fois souligné l'importance des problèmes touchant l'intérêt commun de l'humanité.

308. La lutte pour la réalisation de notre but ne s'arrête pas pour autant le jour de la clôture de la session. De nouveaux efforts seront nécessaires, de nouvelles initiatives attendues, afin que les problèmes qui restent encore en suspens puissent trouver une solution favorable et afin que le monde puisse jouir d'un avenir pacifique dans une ambiance de détente internationale.

309. Le rythme intense du travail accompli au cours de cette session, ainsi que l'effort concerté et soutenu auquel elle a donné lieu, montre qu'un organisme international, chargé de tant de responsabilités, peut faire preuve d'efficacité.

310. Pour cet effort et pour l'œuvre accomplie, votre président adresse à tous ses sincères remerciements. Je remercie les représentants et, en particulier, les vice-présidents de l'Assemblée, les membres du Bureau de l'Assemblée générale et de ses commissions. Je tiens surtout à dire combien le travail de chacun a grandement facilité l'accomplissement de mes tâches.

311. Au nom des membres de l'Assemblée générale, ainsi qu'en mon nom personnel, je voudrais exprimer notre gratitude à tous les fonctionnaires du Secrétariat, à quelque

niveau que ce soit, qui, du trente-huitième étage au troisième sous-sol, ont facilité les travaux de notre assemblée. Je remercie tout spécialement les interprètes et les traducteurs, dont le travail excellent et intense nous a permis à tous de nous comprendre sans difficulté.

312. Je veux aussi exprimer tous mes remerciements à ceux des membres du Secrétariat qui ont étroitement collaboré avec moi pendant cette session en m'apportant leur soutien efficace.

313. Je remercie M. Bradford Morse, qui m'a appuyé de son profond savoir et de son efficacité, et dont la présence amicale a toujours été pour moi si précieuse.

314. Je vous remercie, Monsieur le Secrétaire général, de l'aide si importante que, grâce à votre esprit ouvert, votre compétence et votre dévouement, vous avez apportée à nos délibérations. Le rôle extrêmement actif qui a été le vôtre au cours de cette session et les conseils utiles que vous avez su nous prodiguer ont certainement beaucoup contribué à la bonne marche de nos travaux.

315. Je voudrais enfin dire notre estime et notre gratitude à tous les journalistes qui ont suivi les travaux de notre assemblée et dont les activités ont permis de faire mieux connaître son œuvre dans le monde.

316. Je forme le vœu que cette nouvelle année soit une année favorable à la réalisation des grands buts et des nobles idéaux inscrits dans la Charte de l'Organisation des Nations Unies.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR

Minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation

317. Le **PRESIDENT** : J'invite maintenant les représentants à se lever et à observer une minute de silence.

Les membres de l'Assemblée générale observent une minute de silence.

Clôture de la session

318. Le **PRESIDENT** : Je déclare close la vingt-septième session de l'Assemblée générale.

La séance est levée à 21 h 5.